

Séance du 20 juin 2023 à 19 heures

### SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, 1<sup>er</sup> vice-président, en remplacement de Monsieur Romain GAUTHIER, Président

- |   |          |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour                           | p. 22860 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 | p. 22860 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal            | p. 22861 |
| 4) Communications du Conseil administratif                  | p. 22862 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4                          | p. 22863 |

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- 6) Rapport de la Commission aménagement (URB-1672) - Réalisation d'un plan d'utilisation du sol – Crédit d'étude de Fr. 90'000.00 (projet de délibération 2391)

**Rapporteuse : Madame Zora MASE**

p. 22863

- 7) Rapport de la Commission aménagement (URB-1673) – Mandat d'études parallèles – Attribution d'un mandat d'assistant maître d'ouvrage – Crédit d'étude de Fr. 80'500.00 (projet de délibération 2392)

**Rapporteuse : Madame Zora MASE**

p. 22866

- 8) Projet de mise en conformité des arrêts de bus sur la Ville d'Onex Crédit d'étude de Fr. 77'000.00 (projet de délibération 2397)

p. 22874

- 9) Réaménagement de la zone sportive des Tattes – Crédit d'étude de Fr. 25'000.00 (projet de délibération 2398)

p. 22876

- 10) Crèche Rondin-Picotin – Création fosse de Stockholm et remplacement des arbres existants – Crédit de Fr. 120'000.00 (projet de délibération 2399)

p. 22881

- 11) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2022 (projet de délibération 2400)

p. 22884

### **PROJETS DE MOTION**

- 12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/395 du 21 juin 2022 « Etat des lieux des dispositifs communaux d'insertion professionnelle »

p.22887

- 13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/344 du 2 février 2021 « Pour un accès équitable aux soins médicaux et dentaires par la prévention »

p. 22888

- 14) Pour une campagne de prévention concernant les accidents liés à la mobilité douce (projet de motion 404)

p. 22889

- 15) Espace d'accueil pour enfants non-scolarisés dans le lieu des cours d'intégration (projet de motion 405)

p. 22895

### **PROJET DE RÉSOLUTION**

- 16) Création d'une commission ad hoc « Pour une nouvelle salle communale » (projet de résolution 254)

p. 22899

**AUTRES PROPOSITIONS**

17) Propositions individuelles et questions

p. 22902

Le Président  
Romain GAUTHIER

Réponse du Conseil administratif à :

- la question écrite 125 du 13 décembre 2022 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN « nombre d'habitants et d'employés communaux » p. 22907

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, ISCHER, MOSCHELLA, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame DIOP, Conseillère municipale

Messieurs HALDI, PALMAN, GAUTHIER, Conseillers municipaux

Absent-e-s : Madame VESELI, Conseillère municipale

Monsieur PASCHE, Conseiller municipal

Assistent à la

séance : Mesdames Anne KLEINER, Maire et Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative, Monsieur Frédéric RENEVEY, Administrateur

\* \* \*

**Le Président (PLR) :** Bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

J'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative. Et fait nouveau, comme vous le savez, Monsieur Frédéric RENEVEY qui a été désigné administrateur de notre commune, de la Ville d'Onex, jusqu'à l'issue des élections complémentaires qui auront lieu en fin d'année. Je salue également

Madame Anouk JACOT-DESCOMBES, secrétaire générale adjointe et Madame Nathalie METTLER, secrétaire, qui se trouve derrière. Je vous prierais, mesdames et messieurs, en particulier aux présidentes et présidents de commissions, de bien vouloir passer vers elle en fin de séance pour récupérer les clés des salles de commissions.

Je salue également les représentants de la presse, des médias, du public, du nombreux public qui nous suit en direct sur la chaîne YouTube de la Ville d'Onex.

Sont excusés pour cette séance Messieurs Mauro PALMAN, Sylvain HALDI, et Madame Mame DIOP.

Et comme vous pouvez le constater, ce n'est pas le président que vous avez élu lors de la dernière séance qui préside cette séance. Il est excusé et il m'a remis un petit mot à notre attention et permettez-moi, je vais le lire.

*« Chères et chers collègues,*

*Malheureusement je ne peux être des vôtres ce soir, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.*

*J'ai subi le 12 juin dernier une intervention ayant pour but la pose d'un implant cochléaire. Cette opération, assez lourde, s'est imposée à moi à la suite d'une cophose unilatérale subie en 2014 déjà. Je suis depuis mardi après-midi de retour chez moi et récupère très bien.*

*Je ne suis néanmoins pas en mesure de présider la séance du Conseil municipal de ce soir, cet exercice représente en effet pour moi une dépense d'énergie trop importante au regard de l'intervention subie, notamment en termes de concentration. N'ayant en outre pas assisté à la séance du bureau, il m'est apparu logique de renoncer à être présent, afin notamment que la séance du Conseil municipal se déroule au mieux et que l'ordre du jour puisse être traité dans l'intérêt de toutes les Onésiennes et de tous les Onésiens.*

*Je remercie donc Jean-Pierre, en sa qualité de vice-président, de me remplacer ce soir.*

*En vous remerciant pour votre compréhension, et en me réjouissant de vous retrouver à la rentrée, je vous transmets mes salutations distinguées.*

*Romain Gauthier »*

Que je salue, qui nous regarde certainement sur la chaîne YouTube de la Ville d'Onex.

J'en ai terminé pour les remarques préliminaires.

## **1) Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président (PLR) :** Y'a-t-il une remarque ? Y'a-t-il une opposition ? Il y a une remarque de Monsieur RITTER, un petit instant. Attendez le temps que je comprenne tous les boutons. Vous avez la parole.

**M. RITTER (EVL) :** Oui, merci Monsieur PASQUIER. Je dois vous appeler comment ?

**Le Président (PLR) :** Monsieur le Président de séance.

**M. RITTER (EVL) :** Merci Monsieur le Président de séance. Je voulais faire une remarque. Je souhaite faire en fait une modification au PV parce que la retranscription de mes propos n'a pas été correctement faite sur le PV.

**Le Président (PLR) :** Excusez-moi Monsieur RITTER. Vous êtes trop rapide. On est au point 1 de l'approbation de l'ordre du jour.

**M. RITTER (EVL) :** Excusez-moi, c'est une erreur de ma part. Je reprendrai la parole tout à l'heure.

**Le Président (PLR) :** S'il n'y a pas d'opposition à l'approbation de l'ordre du jour, l'ordre du jour est donc accepté.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)**

## **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023**

**Le Président (PLR) :** Monsieur RITTER, vous avez la parole.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Donc mes propos ont été mal retranscrits. J'ai dit, enfin à la 22852 au 4<sup>ème</sup> paragraphe dans mon intervention, il y est noté « viendra donc changé », ce qui ne veut absolument rien dire. Et j'ai dit « rien n'aura donc changé ».

Alors j'ai fait visionner sur YouTube enfin ce passage-là à plusieurs personnes et ils ont tous compris ce que je viens de dire. C'est-à-dire « rien n'aura donc changé ». Voilà, donc j'aimerais bien que ce soit modifier dans le PV de la séance de mai de cette année, Merci.

**Le Président (PLR) :** Très bien, c'est noté Monsieur RITTER. Y'a-t-il d'autres remarques ? En incluant la remarque de Monsieur RITTER, y'a-t-il quelqu'un qui s'oppose à l'approbation de ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas, donc je considère qu'il est adopté.

**Le procès-verbal est approuvé par 23 oui et 1 non (24 votants)**

### **3) Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le Président (PLR) :** Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens
- Le point de situation de la liste des investissements
- La QE 127 de Monsieur Sylvain HALDI "Bacs floraux de sécurité dans le Village"

Nous avons reçu la démission de Monsieur ISCHER, en voici la lecture :

*« Cher Conseil municipal,*

*J'espère que vous allez bien. Je prends aujourd'hui la plume pour vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseiller municipal avec effet au 1er juillet 2023. Cette résolution n'a pas été prise à la légère, mais elle est le résultat de réflexions approfondies.*

*Je me trouve actuellement dans une situation professionnelle critique, ce qui exige de ma part une concentration et un investissement total pour développer mon avenir. Il est primordial que je consacre toute mon énergie à cette tâche afin de trouver de nouvelles opportunités et de relever les défis qui se présentent à moi afin d'utiliser ma formation universitaire à bon escient.*

*De plus, en tant qu'individu, je suis contraint par les limites du temps. Dans cette perspective, je dois faire des choix et accorder la priorité à mes activités professionnelles et associatives.*

*Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée pendant mon mandat en tant que conseiller municipal. Je garde un profond respect pour les idéaux et les valeurs que le parti socialiste défend, mais il est temps pour moi d'explorer de nouvelles voies et de poursuivre ma contribution à la société d'une manière qui me correspond davantage.*

*Je vous prie d'agrérer, cher Conseil municipal, mes meilleures salutations et mes remerciements sincères.*

*Matthieu »*

Nous prenons acte, Monsieur ISCHER, de votre lettre de démission, de votre démission. En mon nom, je vous adresse mes remerciements. Certainement que le Conseil municipal s'associe également à mes remerciements pour le travail sérieux que vous avez accompli pendant votre mandat. Et je vous souhaite plein de succès pour la suite de vos activités professionnelles.

#### 4) Communications du Conseil administratif

**Le Président (PLR) :** Je passe la parole à Madame la Maire.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président de séance. Tout d'abord, bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à Frédéric RENEVEY, qui a rejoint notre collège. Et avec lequel nous avons grand plaisir à travailler.

J'aimerais également vous donner l'information de la mise en ligne du nouveau site internet. La dernière législature avait voté un budget d'investissement pour réaliser un nouveau site internet qui soit ce qu'on appelle "responsive", c'est-à-dire qu'on puisse lire sur notre smartphone, qui s'adapte sur nos smartphones de façon agréable, ce qui n'était pas le cas du site actuel.

Donc on va vous proposer un site à la navigation simplifiée, avec des informations par thème, et qui sera évolutif. Il sera mis en ligne dans le courant de la semaine.

Les Spectacles Onésiens ont également ouvert leur nouvelle saison en début de mois, le 7 juin. Et nous avons déjà plus de 4'000 billets vendus. S'il y a des spectacles auxquels vous tenez à assister particulièrement, je vous invite à faire rapidement une réservation. Nous avons un petit peu changé la politique au niveau des Spectacles Onésiens, vous avez donc droit à 6 billets individuels ou 3 billets partagés avec quelqu'un de votre connaissance ou en couple. Dépêchez-vous donc. Il y a déjà des spectacles qui sont clos.

Enfin, vous découvrirez en début du mois de juillet le nouvel Onex Magazine, et en page de couverture, vous verrez que nous faisons un appel aux associations et aux habitants pour collaborer au programme du 175<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville d'Onex, qui aura lieu en 2026.

Nous voulons initier déjà rapidement une rencontre pour permettre aux habitants et aux associations de participer à la construction du programme. Cette réunion aura lieu le 30 août, le mercredi 30 août, à la salle du Manège. Merci Monsieur le Président de séance.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président de séance. Bonsoir à toutes et à tous. Moi j'ai aussi quelques petites communications. La première concerne un projet de délibération que nous avions voté dans cet hémicycle il y a quelques années et on souhaiterait le retirer, c'est le projet de délibération 2287, le 10 mars 2020.

Après, il y a eu le Covid, et on n'a jamais pu aller en commission pour discuter sur le sujet. Et compte tenu du changement de la législature et des échanges réalisés au sein de ce Conseil municipal depuis, le Conseil administratif retire le projet de délibération et vous reviendra en temps utile avec un nouveau projet.

Ma deuxième annonce concerne le plan de gestion de nos forêts. Et ce plan de gestion communal est disponible sur le nouveau site internet.

Je souhaite profiter de cette communication pour répondre à Monsieur HALDI concernant sa question. Je vais vous la lire, ça concerne les bacs floraux de sécurité dans le Village.

« En me rendant à la séance plénière du 28 mars 2023, j'ai remarqué l'absence de certains bacs floraux servant à décorer et canaliser le trafic dans le Village d'Onex et permettant d'assurer la sécurité des piétons, notamment des enfants sur ce cheminement scolaire.

Dans les jours qui ont suivi, certains bacs restaurés et replantés sont réapparus. Toutefois depuis il en manque plusieurs qui n'ont pas été remis en place. Quand les services remettront en place ces éléments de sécurité ? »

En fait, ces bacs ont été replantés à neuf par nos jardiniers au printemps dernier, et c'est à l'interne qu'on les a finalement retapés. Et ça a été fait à la fois par nos jardiniers, nos maçons, et notre serrurier dans les ateliers du Centre intercommunal de voirie.

Et donc c'est pour ça qu'ils ont disparu momentanément du Vieux-Village quelque temps. Et puis en fait ils ont été remis en place au fur et à mesure qu'ils ont été remis en état et en fait les derniers bacs ont retrouvé leur place jeudi et vendredi de la semaine passée. Et aujourd'hui, et bien tous les bacs sont à nouveau à leur emplacement dans le Vieux-Village. Voilà, merci Monsieur le Président.

## **5) Questions sur les points 3 et 4**

**Le Président (PLR) :** Y'a-t-il des questions sur les points précédents ? Oui, je passe la parole à Madame KELLER.

**Mme KELLER (ECL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Pardonnez-moi Madame YUNUS EBENER, je n'ai pas capté le numéro du projet de délibération. Le nom c'est bon, mais c'est le numéro.

**Mme YUNUS EBENER :** C'est le projet de délibération 2287 et en fait pour vous mettre dans le bain, c'est vrai que j'aurais pu vous en parler un petit peu plus dans la communication.

En fait, il s'agit de ces différentes versions que l'on a vues concernant la rue des Bossons. Et puis maintenant, avec les discussions que nous avons eues, et bien c'est un projet où on va vous présenter autre chose, en lien avec la place des Deux-Églises. Donc c'est un projet qui est dépassé et ça ne vaut pas la peine de revenir là-dessus. On ouvre d'autres horizons sur le sujet.

## **6) Rapport de la Commission aménagement [URB-1672] - Réalisation d'un plan d'utilisation du sol – Crédit d'étude de Fr. 90'000.00 [projet de délibération 2391]**

**Rapporteuse : Madame Zora MASE**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que Madame Zora MASE, qui a fait le rapport, souhaite prendre la parole ? Oui, je vous passe la parole.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je n'ai rien de particulier à dire, mais c'est comme tous les rapports de commission, c'est un bref résumé

puisqu'il se lit en deux ou trois minutes et la séance de commission a duré un peu plus longtemps. C'est juste pour donner une idée de ce qui s'est dit. Merci.

**Mme ZARLASHT (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le parti Socialiste est favorable à ce projet de délibération d'un crédit de Fr. 90'000.00, afin de réaliser une étude pour un plan d'utilisation du sol, surtout qu'on était allé en commission en mai pour comment organiser les espaces publics et d'amener de la plus-value et du développement économique et de la mixité d'activités, etc.

Donc le parti Socialiste votera sur le siège. Merci beaucoup.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le groupe PLR salue la volonté du Conseil administratif de garantir une attractivité pour les activités économiques, notamment les rez-de-chaussée, de souhaiter privilégier les commerces de proximité.

De même que de vouloir laisser une marge de manœuvre aux opérateurs privés pour conserver, je cite : « l'attractivité de la commune voire de l'augmenter ». Notre groupe souligne par ailleurs la volonté de maintenir ces emplois et surtout d'en attirer d'autres en offrant des conditions-cadres pour les accueillir.

Je souligne ici, comme l'exposé des motifs, que le ratio entre habitants et emplois est déficitaire. Je dirais même que le ratio est excessivement déficitaire. Dans ce contexte, je doute que le commerce de proximité, si louable soit-il, suffise à combler le vide.

Je doute dès lors donc que le PUS puisse atteindre son objectif et qu'il faut plutôt viser la venue d'entreprises plus conséquentes, petites et moyennes. Le long de la route de Chancy est par exemple stratégiquement intéressant pour les entreprises au centre du canton, proche de tout et bien desservi en transports publics.

Pour cela, ni nos bonnes intentions partagées, je crois, par la grande majorité de notre Conseil, ni le PUS y suffiront. Ce sont nos collègues députés au Canton qui doivent nous y aider. N'est-ce pas Jean-Pierre, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président de séance ?

Sinon, seul le mariage d'Onex avec une commune avoisinante bien dotée en PME pourrait rééquilibrer les choses, mais c'est une autre histoire.

Je pose alors la question, mesdames et messieurs, chers collègues, pensez-vous vraiment que notre Commune a aujourd'hui besoin de bâtonner davantage son arsenal formel avec une étude conceptuelle et bureaucratique, une étude de plus, coûtant la bagatelle de Fr. 90'000.00, pour atteindre un objectif dont l'enjeu n'est de loin pas seulement dans nos mains ?

Encore une fois, le groupe PLR ne conteste pas la nécessité d'une réflexion, voire dans un second temps, d'une étude en faveur du développement territorial d'Onex axé sur les entreprises. Mais s'oppose à ce projet de délibération, non sur le fond, mais sur les moyens pour atteindre l'objectif.

Il vous invite à faire de même et à nous mobiliser dès l'automne pour réfléchir ensemble sur la stratégie à adopter en faveur de la promotion économique et de l'emploi à Onex. Je vous remercie.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Donc j'ai bien entendu tous vos arguments. J'ai assisté à la présentation, et d'ailleurs je remercie le personnel administratif qui était là. C'était une présentation complète, comparative avec ce qui se fait déjà à Carouge ou ailleurs, ou même au centre-ville de Genève.

J'estime que vu l'état dans lequel... enfin vu le capharnaüm qu'il y a notamment à Onex vis-à-vis des voitures, des transports, je pense qu'installer quelque chose d'un peu plus durable et d'un peu plus réfléchi serait une bonne chose.

C'est pour cela que nous, le groupe des Verts, nous allons soutenir ce projet et ce crédit d'étude. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Notre groupe ECHO-Vert 'Libéraux, nous ne sommes pas convaincus par l'utilité de créer une couche supplémentaire dans le domaine urbanistique.

D'ailleurs, seule la Ville de Genève a un PUS, Carouge aussi, mais c'était pour préserver son caractère exceptionnel. Cela ne va que rigidifier toutes initiatives économiques privées. C'est pourquoi nous refuserons ce crédit. Merci.

**Le Président (PLR) :** Merci, Monsieur RITTER. La parole n'étant plus demandée, je vais demander au 1<sup>er</sup> secrétaire de bien vouloir nous faire lecture de l'arrêté. [Lecture].

Merci Monsieur AMBORD.

Mesdames et messieurs, nous sommes en procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce crédit d'étude votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

Vous avez accepté par 13 oui et 11 non ce crédit d'étude.

**Le projet de délibération 2391 est approuvé par 13 oui et 11 non (24 votants)**

#### **Délibération 2391 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021*

*Vu le Plan directeur communal 2014 approuvé par le Conseil municipal en novembre 2014*

*Vu les travaux de révision du Plan directeur communal 2014*

*Vu la loi relative à la modification des limites de zone N° 30208-527 « Onex-Centre » promulguée par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2022*

*Vu les concertations publiques menées dans le cadre de l'image directrice « Onex-Centre »*

*Vu l'étude de marché pour la Ville d'Onex du Comptoir immobilier commandée par le Secteur des affaires économiques*

*Vu le ratio déséquilibré sur le territoire communal entre logements et activités économiques*

*Vu le plan localisé de quartier N° 29473 situé le long de la route de Chancy entre le chemin du Pré-Longet, le Vieux-Chemin-d'Onex et le chemin des Mouilles*

*Vu le plan localisé de quartier N° 29796 situé entre la route de Chancy et le chemin du Pré-Longet*

*Vu le plan localisé de quartier N° 29220 situé le long de la rue des Bossons et du chemin de la Pralée*

*Vu les réflexions en cours sur le périmètre Nant-de-Cuard en zone de développement 3 situé le long du chemin de Bandol, la route de Chancy et le chemin du Nant-de-Cuard*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide :

*à la majorité simple*

*Par 13 oui et 11 non sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *De réaliser une étude pour un plan d'utilisation du sol ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 90'000.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *De l'amortir au moyen de 1 annuité dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 90'000.00 afin de permettre l'exécution de cette réalisation. »*

\* \* \*

- 7] **Rapport de la Commission aménagement (URB-1673) - Mandat d'études parallèles – Attribution d'un mandat d'assistant maître d'ouvrage – Crédit d'étude de Fr. 80'500.00 [projet de délibération 2392]**  
**Rapporteuse : Madame Zora MASE**

**Le Président (PLR):** Souhaitez-vous vous exprimer ?

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je n'ai rien à ajouter.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Les Verts saluent le travail du Conseil administratif et sa décision d'enfin de s'attaquer, de supprimer le stationnement, la circulation motorisée qui transite par la place, et de créer une véritable place centrale pour notre ville.

C'est une très bonne nouvelle pour la mobilité à Onex qui souffre encore trop du trafic. Mais également pour le vivre ensemble, avoir une véritable place centrale sur laquelle se retrouver, avoir des activités pour toutes les générations, est une nécessité à l'échelle d'une ville comme Onex.

Nous voterons ce crédit sur le siège et nous invitons les autres partis à faire de même, afin de ne pas ralentir ce processus qui aura un réel impact positif. Et on demande évidemment au Conseil administratif de rester attentif aux commerçants et commerçantes des alentours et de les accompagner dans cette transition, tout en continuant à sensibiliser les gens sur les préjugés qui perdurent encore sur le fait de piétonniser des endroits.

Continuer à expliquer que la piétonisation permet le développement économique mais que si elle est bien accompagnée, par exemple avec un réaménagement en profondeur des espaces publics. Merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Chères et chers collègues, je trouve que ce projet manque profondément d'ambition. À mon avis, il faudrait partir avec quelque chose de beaucoup plus gros où on envisagera le travail avec le Canton pour un tunnel sur la route de Chancy, ce qui n'existe pas là-dessus par exemple.

Mais on doit voter aujourd'hui sur ce mandat d'étude en particulier qui est déjà passé en commission. Évidemment, on ne va pas demander de le renvoyer en commission. Par contre, mon groupe et moi-même trouvons qu'il est absurde de prendre cet espace comme s'il n'y avait encore jamais eu d'études ou de projets sur cette zone, ce qui n'est pas le cas, il y en a depuis 10 ou 15 ans, les problèmes ils sont constatés.

Et repartir comme ça, à l'aveugle, nous semble un peu particulier. D'autant plus, je tiens à préciser que mon groupe et moi-même sommes d'accord pour une fermeture de l'accès à la route de Chancy. On est ouverts pour une piétonisation de la place.

Mais on ne veut pas absolument pas que le carrefour entre le chemin François-Chavaz, la route de Loëx et la rue des Bossoms soit modifié en termes de circulation. C'est-à-dire que les voitures venant d'Onex-Cité, Lancy et Onex plus en général, puissent continuer de tourner par là pour aller sur la route de Chancy.

Et dans cette optique-là, on aimerait s'assurer que l'étude exclut d'office cette possibilité d'interdiction aux voitures. On sait bien évidemment que le bus ne sera pas interdit de passer par là, mais on pense que ça doit rester aussi ouvert pour les voitures, quoi qu'il arrive.

Et enfin, mon groupe pense que cette étude est trop large, dont la zone est trop large, pour ouvrir la voie à la DGT pour mettre un grain de sel qu'elle a déjà mis par le passé et on aimerait se protéger de ça.

C'est pourquoi je veux vous déposer un amendement qui est le suivant :

de transformer le point en... qui est pardon d'attribuer un mandat d'assistant maître d'ouvrage dans le cadre du mandat d'études parallèles de la place des Deux-Églises, remplacer ceci par : d'attribuer un mandat d'assistant maître d'ouvrage dans le cadre du

mandat d'études parallèles de la place des Deux-Églises, mais avec la contrainte notamment de maintenir un statu quo sur les règles de circulation actuelles, concernant les liaisons entre la route de Loëx, le chemin François-Chavaz et la rue des Bossons.

**Le Président (PLR):** Merci Monsieur MOSCHELLA. Je vous demande de bien vouloir amener votre proposition d'amendement au 1<sup>er</sup> secrétaire.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le groupe Socialiste est favorable à ce mandat d'étude parallèle. En effet, la route de Chancy représente indéniablement une fracture entre le nord et le sud. Il est donc important de créer un lien.

De plus, nous sommes certains que d'associer les membres du Conseil municipal dans le processus sera bénéfique et maintiendra une vision aussi sur le projet avec la salle communale qui est adjacente.

Par rapport à l'amendement, le périmètre étant déjà assez restreint, puisqu'on voit dans l'exposé des motifs ce qui est délimité, et on ne comprend pas très bien le sens de l'amendement puisque ce n'est pas touché par le périmètre restreint.

Et puis par rapport encore à l'idée du tunnel, ce serait peut-être une bonne idée mais à plus de Fr. 30'000'000.00. Merci.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. J'ai du mal à comprendre votre intervention. Vous commencez par dire que ce n'est pas assez ambitieux, mais ensuite vous voulez restreindre le périmètre.

Donc voilà, nous on n'est pas... on a la même position que le PS contre cette restriction du périmètre et donc contre cet amendement.

Et puis par contre pour le tunnel, je n'ai pas tout à fait compris par quels moyens vous... il n'y a pas d'amendement là-dessus. Mais c'était juste une idée que vous lanciez au CA ? Si j'ai bien compris.

**Mme LANCE-PASQUIER (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je ne sais pas s'il faut poursuivre la discussion sur la proposition d'amendement ou si on peut revenir sur les interventions d'origine.

**Le Président (PLR):** Alors je suis votre injonction. Avec mes excuses, Madame LANCE PASQUIER. Je repasse la parole à Monsieur MOSCHELLA.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Oui, je n'ai pas compris ce qui vient de se passer. Je pense qu'on doit être ambitieux, pas sur la partie des routes communales, mais sur la partie circulation générale de l'artère de transit.

Et concernant la première partie de l'intervention de Monsieur STURCHIO, le périmètre actuel de l'étude n'exclut pas une interdiction de passage des voitures sur le tronçon de la rue des Bossons qui relie le chemin François-Chavaz. Et c'est ça notre problème.

**Le Président (PLR):** Merci Monsieur MOSCHELLA. Nous poursuivons la discussion sur peut-être l'amendement de Monsieur MOSCHELLA. Est-ce que le Conseil administratif souhaite s'exprimer à la fin ou sur l'amendement ? Peut-être à la fin. On continue la discussion. Madame GIROUD.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Moi j'aurais juste une question. Donc vous parlez de projet ambitieux et en même temps vous cherchez le statu quo. Je veux dire, quel est le but de faire une étude si c'est pour finalement rester au même statut, au même stade que maintenant ?

**Le Président (PLR):** Merci, Madame GIROUD. Je prends la question et puis je la transmets à notre collègue Monsieur MOSCHELLA. Mais on va éviter de faire un ping-pong avec les 30 conseillers municipaux, sinon ça ne va pas aller. Monsieur RITTER.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Juste pour dire à Madame GIROUD, c'est que ce n'est pas un statu quo vu qu'on est pour la fermeture de l'étude de la place des Deux-Églises, donc il y a déjà un premier pas.

Mais nous sommes opposés à la fermeture de la rue des Bossoms qui péjore toute la partie ouest de la route de Loëx, des habitants de François-Chavaz aussi, à l'accès au centre de la commune.

Et aussi, je vous rappelle que durant les travaux du tram, cette partie avait déjà été fermée en partie, en tout cas dans un sens, et puis les répercussions que ça a amenées dans toute la commune. Je vous remercie.

**Mme LANCE-PASQUIER (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Pour reprendre la discussion générale, comme nous l'avons mentionné lors de la séance du Conseil municipal du 28 mars, le groupe PLR n'est pas opposé au principe d'une fermeture de la place des Deux-Églises et à une réduction de la circulation sur la rue des Bossoms.

Ce projet soulève toutefois de nombreuses questions en matière de mobilité. Il ne suffit pas en effet de décréter une baisse du trafic motorisé pour qu'elle se réalise. Or, la fermeture de ces axes très fréquentés ne peut que provoquer un report du trafic sur d'autres axes secondaires.

Par ailleurs, nous nous permettons de rappeler l'adoption du projet de délibération 2390 appelant à choisir le domaine de la mobilité comme premier projet SMART City et à proposer à cette fin un programme de travail.

Dans ce contexte, la Commune d'Onex pourrait s'inspirer de l'expérience de la Ville de Pully qui a mis en place un observatoire de la mobilité qui mesure les flux de déplacement pour mieux comprendre ces derniers et proposer ainsi des solutions plus adaptées, notamment pour le périmètre de la place des Deux-Églises.

Une vue d'ensemble des questions de mobilité à Onex aurait été utile avant d'agir sur un périmètre donné. En l'état, pour faire suite aux préoccupations relevées lors de la commission de l'urbanisme du 4 mai et afin de garantir que le projet proposé répond à ces interrogations, le groupe PLR propose un amendement avec l'ajout d'un complément au point 1 du projet de délibération 2392.

Donc en complément du point 1 d'attribuer un mandat d'assistant maître d'ouvrage dans le cadre du mandat d'études parallèles de la place des Deux-Églises, nous proposons d'ajouter :

Ce mandat doit prendre en compte les problématiques de mobilité et de trafic privé motorisé généré par ce projet et leurs résolutions.

Merci.

**Le Président (PLR) :** Je vous remercie. Je vous prie également de bien vouloir rapporter le texte auprès de notre 1<sup>er</sup> Secrétaire. Nous poursuivons la discussion. Sur ce point, nous avons deux amendements.

La parole n'étant plus demandée, je passe... avant de passer au vote, je passe la parole à Madame YUNUS EBENER. Ah, vous voulez reprendre la parole ? Alors, avant de repasser la parole à Madame YUNUS EBENER, je repasse la parole à Monsieur MOSCHELLA, qui veut retirer son amendement.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Non, non je ne veux pas retirer mon amendement. Je n'ai pas compris. Est-ce que vous pouvez relire l'amendement que vous proposez et pourquoi pas le proposer en point 2 simplement.

Parce que pour moi ils ne sont... ils ne s'opposent pas l'un et l'autre. Et juste très rapidement, pour la question du statu quo par rapport à la question de Madame GIROUD. J'avais déjà... c'est ce que j'avais répondu plus tôt, c'est qu'on aimerait installer un statu quo sur le trafic interne et qu'on étudie le trafic en fait externe et transit. Voilà.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Alors je ne suis toujours pas convaincue par les arguments de Monsieur MOSCHELLA. Mais concernant le deuxième amendement du PLR, il ne va pas contre le crédit d'étude de base. Il me semble que c'est un peu sous-entendu tout du long, donc j'ai l'impression qu'on peut voter cet amendement.

On le votera volontiers, mais il n'amène pas grand-chose finalement au fond, vu que c'était déjà sous-entendu tout du long de l'étude. Donc voilà, c'est dommage de perdre un peu de temps avec ça, mais on le votera volontiers.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président de séance. Voilà, moi je souhaite quand même revenir sur certaines remarques qui ont été faites à ce sujet. Par rapport au manque d'ambition, je rejoins ce que certaines personnes ont évoqué par rapport à ce projet.

Au contraire, c'est un projet extrêmement ambitieux. En fait, le but, et ça c'est vraiment... il y a deux choses qu'il faut retenir par rapport à ce projet. Le but, c'est évidemment d'éviter le trafic de transit, ça c'est la première chose. Et on sait très bien, et je vous en ai parlé lors du dernier Conseil municipal, plus vous laissez des ouvertures sur la route de Chancy, les voitures vont s'y engouffrer.

Il faut vraiment avoir cette image de l'eau qui vient à travers la cité et y trouve des portes de sortie. Donc ils entrent par le Pont-Butin pour aller à Bernex, pour aller dans la campagne, et bien ils peuvent traverser la commune, ils ont plein de sorties.

Et en fait, ce projet dès le départ, les ingénieurs en mobilité, lorsqu'ils l'ont prévu il y a une dizaine d'années, la place des Deux-Églises était fermée justement pour éviter ce flux de voitures qui allait traverser la commune. Donc la fermeture, elle est vraiment pour cela.

Et puis en même temps, moi je trouve que par rapport à votre intervention, vous dites il faut une étude plus large et puis vous voulez tourner par-là, ce n'est pas du tout clair et je trouve que vos propos vous contredisez quelque part par rapport à cette étude.

En fait, cette étude elle permet d'avoir une vision sur plusieurs possibilités qui vont s'offrir à nous et nous n'allons rien décider de notre côté. Pour chaque proposition, il va falloir évidemment faire des réalisations. Et puis les réalisations, forcément je vais passer devant le Conseil municipal, et vous allez donner votre aval. On va aller en commission, on va aller discuter de tout cela.

Maintenant, si je vous comprends bien, donc vous, ce que vous souhaitez, ce n'est pas le statu quo aujourd'hui avec les arguments... en essayant d'avoir des arguments le plus cohérents possible. C'est que finalement aujourd'hui on est sur la rue des Bossoms et puis vous, vous souhaitez que l'on puisse de nouveau continuer à circuler sur la route de Loëx. Et puis la même chose dans l'autre sens.

Donc finalement, on augmente le trafic et le problème avec cette proposition, c'est que ça peut de nouveau mettre le bus dans un embouteillage par rapport à la route de Loëx. Et ça c'est vraiment...

Y'a deux choses qui vont sauver quelque part Onex par rapport à la fluidité du trafic, c'est d'éviter justement que l'on se trouve dans... que le bus se trouve dans les embouteillages, et de faire en sorte qu'il n'y ait plus de trafic de transit. Le trafic de transit, je rappelle le chiffre, c'est 18% du trafic de la commune.

Et qu'est-ce que ça veut dire 18% ? Et bien 18% c'est le trafic au mois d'août au centre-ville. Donc vous voyez, on peut quand même circuler de manière quand même un petit peu plus agréable, et c'est un bon projet pour la population onésienne.

Après, quand vous évoquez le projet sur la route de Chancy, alors évidemment que ce projet a été imaginé aussi il y a 10 ans. On a proposé et on a demandé de l'aide pour que ce projet puisse se réaliser, comme ça s'est réalisé et vous avez donné l'exemple de la commune de Collonge-Bellerive.

En effet, eux, ils ont... on entre et puis on ne traverse plus le village. Il y a un passage souterrain. Ça a été refusé. Et quand Monsieur STURCHIO dit que Fr. 30'000'000.00, c'est même encore plus. Et surtout, je rappelle, la route de Chancy c'est une route cantonale.

Mais volontiers, j'en parle avec Monsieur MAUDET qui est en charge du dossier et qui va bientôt venir nous voir et je lui soumettrai votre demande avec plaisir.

**Le Président (PLR) :** Merci, Madame YUNUS EBENER. Nous sommes saisis de deux amendements. Je vous fais lecture du premier amendement, celui de Monsieur David MOSCHELLA. Il s'agit de remplacer le 1<sup>er</sup> alinéa par ceci :

« D'attribuer un mandat d'assistant maître d'ouvrage dans le cadre du mandat d'études parallèles de la place des Deux-Églises » remplacé par : « d'attribuer un mandat d'assistant maître d'ouvrage dans le cadre du mandat d'études parallèles de la place des Deux-Églises, mais avec la contrainte notamment de maintenir un statu quo sur les règles de circulation actuelles concernant les liaisons entre la route de Loëx, le chemin François-Chavaz, et la rue des Bossoms ».

Ceux qui sont favorables à cet amendement votent oui. Celles et ceux qui sont défavorables, non. Et y'a la possibilité de s'abstenir. Le vote est lancé.

Voilà, mesdames et messieurs, vous avez refusé cet amendement par 17 non, 4 oui et 2 abstentions.

**Le premier amendement du projet de délibération 2392 est refusé par 17 non, 4 oui et 2 abstentions (24 votants), une personne n'ayant pas voté**

**Le Président (PLR) :** Nous sommes saisis du deuxième amendement de Madame Catherine LANCE PASQUIER. Je vais vous en donner lecture. Également la modification du 1<sup>er</sup> alinéa, donc comme suit :

« D'attribuer un mandat d'assistant maître d'ouvrage dans le cadre du mandat d'études parallèles de la place des Deux-Églises. Avec comme complément, ce mandat doit prendre en compte les problématiques de mobilité et de trafic privé motorisé généré par ce projet et leurs résolutions ».

Ceux qui sont favorables à cet amendement votent oui. Celles et ceux qui sont défavorables, non. Et y'a la possibilité de s'abstenir. Le vote est lancé.

Vous avez accepté cet amendement par 20 oui, 2 non et 2 abstentions.

**Le deuxième amendement du projet de délibération 2392 est approuvé par 20 oui, 2 non et 2 abstentions (24 votants)**

**Le Président (PLR) :** Merci, nous allons maintenant pouvoir passer au vote sur l'ensemble de ce projet de délibération. On me fait signe que Madame YUNUS EBENER souhaite s'exprimer. Alors un petit instant. Je vous repasse la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président de séance. Oui, j'ai oublié d'évoquer un détail qui me paraît assez important et que certains ont aussi soulevé. C'est que, en fait, par rapport à ce MEP, ce mandat d'études parallèles, vous, vous allez véritablement participer.

Et en fait, vous pouvez déjà réfléchir. Il y a trois personnes du Conseil municipal qui peuvent participer à l'élaboration et au suivi de ce dossier, dont deux personnes titulaires qui ont le droit de vote et une personne suppléante.

Et en fait, la personne suppléante, elle peut assister à toutes les séances. Elle n'aura juste pas le droit de vote. Donc il va y avoir... en fait vous allez vraiment être impliqués dans ce projet qui est d'une certaine envergure.

Et moi, ce que je vais faire, c'est au mois de septembre, je vais venir avec un projet de délibération sur le sujet. Il faudra retourner ça en commission. En commission, il y aura des discussions. Et puis quand on arrivera au mois d'octobre pour voter tout cela, et bien ça serait bien d'avoir à ce moment-là, de choisir trois personnes au sein du Conseil municipal pour suivre ce projet de plus près. Voilà.

**Le Président (PLR) :** Merci Madame YUNUS EBENER pour ces précisions importantes. Je prie à présent le 1<sup>er</sup> secrétaire de bien vouloir nous faire la lecture du projet de délibération. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Nous sommes en procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce crédit d'étude votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

Vous avez accepté ce crédit pour un mandat d'étude par 18 oui, 5 non et une abstention.

**Le projet de délibération 2392A est approuvé par 18 oui, 5 non et une abstention (24 votants)**

**Délibération 2392A dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021*

*Vu le Plan directeur communal 2014 approuvé par le Conseil municipal en novembre 2014*

*Vu les travaux de révision du Plan directeur communal 2014*

*Vu la loi relative à la modification des limites de zone N° 30208-527 « Onex-Centre » promulguée par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2022*

*Vu les concertations publiques menées dans le cadre de l'image directrice « Onex-Centre »*

*Vu les études menées relatives au schéma de circulation de la rue des Bossons, de la route de Loëx et place des Deux-Églises*

*Vu la volonté cantonale de réduire le trafic motorisé de 40 % d'ici 2030 en conformité avec la Plan climat cantonal*

*Vu la délibération 1843 du 9 septembre 2008 pour un crédit d'étude du plan de mobilité douce*

*Vu le bilan de la zone 30 dans la cité, réalisé par bureau CITEC, du 15 mai 2019*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide :

*à la majorité simple*

*Par 18 oui, 5 non et 1 abstention sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *D'attribuer un mandat d'assistant maître d'ouvrage dans le cadre du mandat d'études parallèles de la place des Deux-Églises. Ce mandat doit prendre en compte les problématiques de mobilité et de trafic privé motorisé, généré par ce projet et leur résolution ;*

2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 80'500.00 destiné à cette attribution ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *De l'amortir au moyen de 1 annuité dès la première utilisation du bien estimée à 2024 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 80'500.00 afin de permettre l'exécution de cette réalisation. »*

\* \* \*

**8) Projet de mise en conformité des arrêts de bus sur la Ville d'Onex - Crédit d'étude de Fr. 77'000.00 [projet de délibération 2397]**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Non. Donc nous pouvons traiter ce point. Et je passe la parole à Madame YUNUS EBENER pour nous présenter ce nouvel objet.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président de séance. Donc là, il s'agit d'une mise en conformité des arrêts du bus, selon la loi pour l'égalité des personnes handicapées.

Donc ce projet de délibération, l'idée c'est de faire une étude pour permettre la construction d'aménagements visant à adapter les arrêts de bus aux besoins des personnes à mobilité réduite. Et cela rentre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, où il s'agit de répondre à ces besoins exigés par la loi.

En fait, cette loi, elle vise à la fois à prévenir, à réduire et à éliminer les inégalités de ces personnes. Et en fait, de créer finalement des conditions qui facilitent la participation de ces personnes à la société en les aidant à être le plus indépendantes possible dans leurs déplacements, pour établir des contacts, pour accomplir des formations ou se perfectionner ou encore exercer une activité professionnelle.

Et en fait pour arriver à tout cela, les arrêts du bus et les transports publics doivent s'adapter à ces besoins qui doivent être accessibles et sécurisés pour elles. Donc pour Onex, c'est 19 arrêts de bus qui sont concernés et le réaménagement va impliquer une surélévation, un déplacement, une modification des quais.

Et en fait l'étude va définir le type d'aménagements nécessaires pour chaque arrêt. A priori, ça sera certainement une surélévation mais on attend les résultats de cette étude. Merci.

**M. PRAT (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. On a vu que les mises en conformité des arrêts de bus doivent commencer rapidement. Mais nous constatons que ces travaux sont tous au niveau des rez-de-chaussée ou du trottoir.

Nous regrettons que la délibération n'ait pas inclus l'installation d'abris bus dans certains arrêts. Ceci dit, le groupe Socialiste votera oui à ce projet de délibération 2397. Merci, Monsieur le Président de séance.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le crédit qu'on nous demande vise à rendre les arrêts de bus conformes à la loi sur l'égalité des personnes handicapées. Bien entendu, le groupe ECHO' Verts Libéraux votera ce crédit sur le siège. Merci.

**M. SANTARELLI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Donc le groupe des Verts votera oui sur le siège, car malheureusement on a pu constater que les personnes à mobilité réduite ont encore du mal à avoir une bonne accessibilité aux transports publics.

Et comme l'a dit Monsieur RITTER, la loi sur l'égalité pour les personnes porteuses d'handicap entrera en vigueur en 2024, et oblige par conséquent les communes à rendre les arrêts de bus accessibles à cette population.

Et nous demandons également d'inclure l'ajout d'une signalisation concernant la loi anti-tabac au coût du budget final.

**Le Président (PLR) :** Merci. Monsieur SANTARELLI. Le groupe PLR ne souhaite pas s'exprimer. Il n'y a pas d'autre demande de parole. Je vais demander au 1<sup>er</sup> Secrétaire de bien vouloir donner lecture du projet de délibération. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Nous sommes en procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

Par 23 oui, vous avez accepté ce projet et une abstention.

**Le projet de délibération 2397 est approuvé par 23 oui et une abstention (24 votants)**

**Délibération 2397 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand – RS 151.3) et ses ordonnances*

*Vu le délai du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour répondre aux besoins des voyageurs à mobilité réduite exigée par la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand – RS 151.3)*

*Vu la loi cantonale sur les routes (L1 10)*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide :**

*à la majorité simple*

*Par 23 oui et 1 abstention sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *De procéder à une étude pour la construction d'aménagements visant à adapter les arrêts de bus aux besoins des personnes à mobilité réduite, jusqu'à l'obtention des autorisations de construire et un appel d'offres pour la réalisation ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 77'000.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, que ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 77'000.00, afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

\* \* \*

**9) Réaménagement de la zone sportive des Tattes - Crédit d'étude de Fr. 25'000.00  
(projet de délibération 2398)**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
(Silence). Non. Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER pour la présentation de ce projet.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président de séance. Alors voilà, là il s'agit de réaménager cette zone sportive des Tattes. Et l'idée c'est de développer l'accès libre au sport.

Alors pourquoi est-ce qu'on va dans ce sens-là ? C'est parce que le sport en accès libre a véritablement pris de l'importance et une certaine envergure. C'est une nouvelle manière que les gens ont de s'organiser, de faire du sport.

On se rend compte que les gens sont un petit peu moins axés sur les clubs ou les associations, mais davantage sur l'auto-organisation. Et en fait, cette manière de faire du sport a été renforcée par la récente pandémie, parce que durant cette pandémie, et bien il y a eu la fermeture des installations sportives, l'arrêt des entraînements, l'arrêt des compétitions en clubs.

Et les gens se sont... les gens qui aimaient déjà s'organiser de cette manière, et bien ça a accentué cette manière de faire du sport. Vous-même au sein de ce Conseil municipal, vous êtes venus avec des questions et des motions pour montrer votre intérêt et pousser la commune à aller dans ce sens-là.

Il y a eu la motion 384 pour du matériel sportif accessible à tous, la question écrite 99 projet d'installations sportives de libre accès et gratuit permettant l'activité physique de la jeunesse onésienne, et le Conseil administratif, qui est sensible à vos demandes et aussi aux demandes de la population, répond par ce réaménagement.

Et en fait, chose intéressante aussi, comme quoi les étoiles sont alignées pour réaménager cette zone sportive, on a été contacté par un footballeur professionnel, un ancien Onésien, Ulisses Garcia Lopes, les amateurs de football le connaissent certainement.

Et en fait, lui, il a grandi à Onex, il a profité des infrastructures onésiennes et en fait il souhaite faire un geste pour sa commune, et il souhaite participer financièrement. Et donc on a commencé les discussions avec lui déjà en septembre 2022, et ces discussions ont abouti à un projet de réaménagement de cette zone sportive, avec un nouveau terrain multisport, une aire de street workout et une table de teqball.

La table de teqball, je sais pas si vous arrivez à visualiser ce sport, je vous avoue que j'ai dû aller sur YouTube, parce que voilà, moi ça ne me disait pas grand-chose. Et en fait, c'est très original. Donc vous avez une table à peu près de la grandeur d'une table de ping pong qui a un peu une forme un peu sphérique, comme ça. Et en fait, on y joue avec un ballon, avec un ballon de foot, et on peut... en fait on peut utiliser toutes les parties de son corps, sauf les mains. Et ça se joue à plusieurs et puis ils se passent la balle comme ça, c'est tout à fait amusant.

Donc voilà, c'est un sport qui est en vogue et qui a beaucoup de succès. Alors j'adore dire ça, du succès, alors que je le sais à peine, mais voilà, auprès des jeunes, parce que c'est cette catégorie de la population qui est concernée par les tables de teqball, ça a une... voilà il y a un engouement pour ce sport.

Et donc voilà, il y a eu une suite par rapport à ce projet-là, et on a répondu aussi avec ce projet, on a répondu à l'appel du Canton, du Département de la cohésion sociale en faveur de la jeunesse, qui proposait de subventionner à hauteur de Fr. 50'000.00 les projets pour la jeunesse.

Et nous, comme on avait quelque chose dans nos tiroirs, on a fait cette présentation et on a obtenu ces Fr. 50'000.00 pour réaliser ce projet-là. Donc voilà, comme vous l'avez vu sur le schéma, il va y avoir ces trois types de sport que je viens d'évoquer.

Et en fait, c'est vraiment un argument de plus pour aller dans ce sens-là, c'est qu'aujourd'hui, les infrastructures de cette partie-là, elles sont vieillissantes. Et donc les deux terrains ne permettent pas de pratiquer de manière optimale du sport, l'enclos doit être changé parce qu'il est abîmé, le sol est abîmé aussi.

Et en fait, que font les gens dans cette zone sportive ? Et bah, ils font des grillades et autres loisirs. Donc on s'est dit on va redonner à cette partie-là une véritable zone sportive, et c'est pour ça qu'on va faire cette étude, en ayant aussi en tête le projet des Moraines-du-Rhône, où il va y avoir une augmentation de la population qui pourra aussi profiter de ces infrastructures et ça augmente le potentiel des utilisateurs.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Tout d'abord, le groupe PLR tient à remercier sincèrement Monsieur Garcia Lopes pour sa générosité et sa contribution à la Ville d'Onex.

Et le groupe rappelle son soutien au sport et aux activités sportives, donc on va bien sûr accueillir très favorablement cette demande.

Par contre, on se pose une petite question, c'est par rapport au projet des Moraines du Rhône qui vient d'être évoqué. On espère juste que ce projet, il arrivera quand même avant que ces nouvelles installations soient vétustes et qu'il faille rénover.

Donc ça fait maintenant depuis 2020 que je suis au Conseil municipal, et j'ai eu aucune information jusqu'en 2023 par rapport à ce projet des Moraines du Rhône qui était des législatures précédentes, quand même un projet structurant, quelque chose qui a été évoqué à de nombreuses reprises.

Donc je me pose juste la question, ce n'est pas vraiment directement en lien avec ce qu'on nous demande de voter, mais qu'on puisse quand même avoir une petite information sur l'état d'avancement de ce projet et de savoir où ça en est. Merci.

**Mme VELLETRI (Ve) :** Merci Monsieur le Président de séance. Donc le groupe des Verts se joint aux remerciements de Monsieur Garcia Lopes.

Le groupe des Verts est effectivement aussi favorable par rapport à ce crédit d'étude. On ne peut qu'appuyer la volonté de développer des infrastructures sportives en libre accès.

Cela dit, on attire quand même l'attention sur le besoin d'avoir des infrastructures qui favorisent la mixité, c'est vrai que le street workout ou les barres, ce sont des infrastructures où on a une petite partie de la population qui les utilise. C'est très souvent les jeunes hommes qui souhaitent faire de la musculation du haut du corps.

Donc c'est vrai qu'on aimeraient bien que dans la réflexion, on a cette idée de la mixité entre genres, mixité intergénérationnelle, et qu'on trouve très important qu'on n'a pas une partie de la population qui ne se sent pas légitime d'aller utiliser ces infrastructures ou une autre partie de la population qui fait un détour parce qu'il n'ose pas traverser l'espace. Donc merci beaucoup.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci beaucoup, Monsieur le Président de séance. Le groupe Socialiste accueille avec grand enthousiasme ce projet dans le quartier des Tattes. On rejoint aussi les velléités du groupe des Verts quant à la nécessité d'offrir un équipement sportif qui soit inclusif pour tous les âges et les genres.

Et la question aussi du sentiment de sécurité, notamment chez les femmes, est quelque chose, il me semble, qu'il faudra prendre en compte.

Autre préoccupation qu'on avait, c'est que le projet réponde ou soit travaillé en concertation avec le voisinage proche au vu des plaintes notamment de nuisances sonores qui existent déjà dans le secteur.

Mais on encourage le Conseil municipal à accueillir positivement ce projet. Et on vous invite à approuver ce projet sur le siège. Merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. On va bien évidemment voter ce crédit. Et je tiens à dire que les sites sportifs en accès libre, c'est ce qui fait se sentir bien dans une ville. Et c'est vraiment vers là qu'il faut aller dans le futur.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président de séance. Alors je vais répondre à Monsieur SUCHET concernant les Moraines-du-Rhône. C'est vrai que c'est un projet qui a été... qui a commencé durant l'ancienne législature et les conseillers

administratifs s'imaginaient arriver à poser la première pierre. Et on en est à notre troisième année, et ce n'est toujours pas le cas.

Alors évidemment que la pandémie est passée par là. Mais il y a aussi eu, comment dire, des allers-retours avec le Canton, le projet était passé, on a imaginé, tous les services techniques nous ont dit d'aller de l'avant.

Et à notre grande surprise, au moment où on s'est dit alors c'est bon, et puis on fait un dernier tour, on a été extrêmement surpris toutes et tous que le Canton a découvert qu'il y avait des arbres sur le site. Et il a fallu revoir le projet. Donc on a dû refaire un tour et c'est pour ça que ça a pris autant de temps. Ça, c'est la première chose.

Et puis l'autre chose, c'est que le Conseil administratif est très ambitieux par rapport à l'école, ambitieux en termes des matériaux utilisés pour le développement durable, ambitieux de se dire finalement les canicules commencent assez tôt, les chaleurs commencent assez tôt, et durent, et ce bâtiment, qui va être construit pour un demi-siècle, voire un siècle, il faut qu'il soit... exemplaire, dans la mesure du possible.

Mais surtout, que les enfants qui vont étudier dans ces écoles se sentent bien et ne souffrent pas, comme mes élèves au Collège Voltaire, de la chaleur. Donc là-dessus, on a beaucoup challengé Implenia et le résultat est tout à fait satisfaisant.

Et puis, autre point sur lequel on a aussi passé du temps, c'est qu'on a véritablement voulu aussi faire un préau végétalisé. Et là-dessus aussi, on a beaucoup challengé Implenia sur ce sujet, et aujourd'hui on est satisfait du résultat.

Donc maintenant, nous espérons, comme vous, qu'on va pouvoir aller de l'avant avec ce projet.

*Arrivée de Madame Arta VESELI à 20 heures*

**Le Président (PLR) :** Merci, Madame YUNUS EBENER. Nous allons à présent passer à la lecture... La parole n'étant plus demandée... trop tard pour demander la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui alors, pour répondre à Madame VELLETRI et Madame BRAUNSCHWEIGER. Concernant la mixité, il y a eu une motion aussi des conseillers municipaux par rapport à ça, et c'est un thème qui nous tient très à cœur au Conseil administratif.

Et j'en ai évidemment discuté avec Monsieur LHONEUX, chargé du projet, et en effet, on va être très attentives par rapport à ça. Et pour la concertation avec le voisinage, c'est une idée fort intéressante. Monsieur ESCHER est là si vous souhaitez discuter avec lui de ce projet, il se tient à votre disposition pendant l'apéro. Voilà, maintenant j'ai fini.

**Le Président (PLR) :** Merci, Madame YUNUS EBENER. Une bonne nouvelle, donc il y a un apéro. La parole n'étant plus demandée, Mesdames et Messieurs, je vais demander au 1<sup>er</sup> Secrétaire, Monsieur AMBORD, de bien vouloir nous faire lecture de ce projet de délibération. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

Ce projet de délibération est accepté à l'unanimité, soit 25 oui. Je vous remercie.

**Le projet de délibération 2398 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)**

**Délibération 2398 dont la teneur est la suivante :**

« *Vu le mauvais état de la zone sportive actuelle comprenant un terrain de basketball en enrobé bitumineux et un terrain multisports en revêtement synthétique ;*

*Vu la nécessité de renouveler ces équipements ;*

*Vu la volonté de développer les infrastructures sportives en libre accès ;*

*Vu l'approche d'un sportif professionnel désirant participer au financement de nouveaux équipements sportifs dans sa commune d'origine ;*

*Vu l'importance de transformer ces surfaces imperméables en surfaces perméables ;*

*Vu la nécessité d'éloigner les équipements actuels de la lisière de forêt ;*

*Vu l'intérêt de restituer les eaux de ruissellement à la végétation ;*

*Vu le rapport 2020 du centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE) ;*

*Vu le soutien de Fr. 50'000.00 versé par le Département de la cohésion sociale le 09.12.2022, et qui sera affecté aux futurs aménagements, à travers son appel à projets 2022 en faveur de la jeunesse dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieux urbains (PCSMU) ;*

*Vu la question écrite QE 99 du 9 mars 2021 : "Projets d'installations sportives, de libre accès et gratuit, permettant l'activité physique de la jeunesse onésienne" ;*

*Vu le Plan localisé de quartier 30112 intitulé "Les Moraines du Rhône" ;*

*Vu la loi sur les forêts (M 5 10) ;*

*Vu la qualité des propositions de réaménagement présentées dans cet avant-projet ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

## ***LE CONSEIL MUNICIPAL***

**décide :**

*à la majorité simple*

*par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *De procéder à une étude détaillée pour le réaménagement de la zone sportive des Tattes, intégrant la procédure d'autorisation de construire, les questions de cohésion sociale, de récupération de l'eau de pluie et de re-végétalisation ;*

2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 25'000.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, d'intégrer ce crédit d'étude au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, de l'amortir au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 25'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude. »*

\* \* \*

**10) Crèche Rondin-Picotin – Crédit de Fr. 120'000.00 [projet de délibération 2399]**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Si tel n'est pas le cas, Madame KLEINER nous présente ce projet. Vous avez la parole.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président de séance. Tout d'abord j'aimerais revenir très rapidement sur la question de l'école. En réalité, toutes nos demandes pour rendre l'école beaucoup plus durable ne sont pas encore satisfaites, mais le projet a été arrêté par l'Office de l'urbanisme et l'OCAN, qui nous demandait de revoir la question des arbres, qui dépendait plutôt du Service aménagement.

Toutefois, nous y travaillons ardûment et nous espérons vous revenir dans le courant de cette législature avec ce projet.

Concernant la délibération qui vous est présentée ce jour, et le montant de Fr. 120'000.00 qui vous est demandé en complément à la précédente délibération, nous sommes dans le cadre de la rénovation du préau de la crèche Rondin-Picotin. Lors de la séance de la commission sur le site, il nous a été demandé d'étudier la faisabilité d'installer une fosse de Stockholm sur des arbres existants.

Le service n'avait pas connaissance de cette technique sur des arbres existants. Il connaissait cette approche sur les arbres nouveaux, mais pas sur les arbres existants. Et ça semblait assez complexe, donc il s'est entouré de différents spécialistes pour vérifier quelle était la possibilité.

J'en profite pour vraiment le saluer de sa démarche, parce qu'il aurait aussi pu nous dire non non, c'est impossible, et prétexter différents éléments et rentrer dans une longue bagarre. Non, au contraire, je trouve qu'il a vraiment fait preuve d'empathie et puis de modestie en fait, en accueillant la proposition d'un des commissaires de la commission.

Toujours est-il qu'il s'avère que nous ne pouvons pas poser une fosse de Stockholm sur ces arbres, non pas parce que la technique n'est pas possible, mais parce que les arbres ont été constatés comme étant trop vieillissants et en mauvais état.

Et d'ici 5 à 6 ans, nous devons prévoir de les abattre, ces arbres, si nous les laissons ainsi. Donc ce qui vous est proposé, c'est de pas attendre 5 à 6 ans pour les abattre, mais c'est de les abattre immédiatement dans le cadre des travaux qui sont menés, d'en planter des nouveaux qui soient résistants au réchauffement climatique et de les associer à la pose d'une fosse de Stockholm pour garantir une pousse harmonieuse, tel que ça a été également fait dans d'autres endroits de la commune.

Le montant est conséquent, nous en avons conscience. Mais en même temps, les arbres sont vraiment... nous semblent vraiment être une priorité aujourd'hui à entretenir ou à replanter, et c'est dans ce contexte que nous vous demandons ces Fr. 120'000.00.

Vous avez certainement vu dans la délibération un point spécifique, c'est qu'on vous demande de ne pas renvoyer ce point en commission. Vous connaissez le lieu, vous avez vu les arbres, vous avez vu le site, donc nous ne pourrions pas vous dire grand-chose d'autre que ce qui vous est proposé ici dans cette délibération.

Ce n'est pas tellement parce qu'on n'a pas du plaisir à vous expliquer et à rentrer en profondeur sur les dossiers, mais c'est surtout parce que ces travaux pourraient être menés cet été dans le cadre des autres travaux menés sur le sol et sur les jeux. Merci Monsieur le Président de séance.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le groupe des Verts trouve que le projet est désormais complet et fait sens avec le lieu, les enjeux d'ombre et de chaleur, surtout pour les enfants. Donc nous voterons évidemment favorablement au projet.

Mais nous nous permettons malgré tout de relever que nous avons été surpris qu'il faille qu'un commissaire de notre groupe soulève la question d'implémenter des fosses de Stockholm à cet endroit, pendant la commission dédiée, pour que le CA revienne avec un projet en ce sens.

Il nous semble que c'est désormais une pratique connue et reconnue dans les projets d'aménagement pour préserver notre biodiversité, avoir une utilisation de l'eau rationnelle et créer plus d'ombre, donc *in fine* trois enjeux majeurs de nos jours, on souhaiterait que l'administration ou le CA de manière générale soit plus proactif sur des projets et prenne sérieusement en compte les enjeux de réchauffement climatique dans ces prochaines propositions. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de la séance. Suite à la visite sur place de la commission bâtiment du 8 mai, l'idée de créer une fosse de Stockholm a été évoquée. Voici donc un crédit supplémentaire qui fait suite à la délibération 2393A. Nous acceptons ce crédit de Fr. 120'000.00 sur le siège. Merci.

**M. CUENOUD (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le groupe Socialiste approuve ce projet, puisqu'il s'agit d'anticiper une mort prévisible des marronniers.

On aurait été intéressé de savoir l'espèce choisie pour remplacer les marronniers ? Si ça a déjà été choisi, ce qui de toute façon ne change pas notre décision. Merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Une petite question pour Madame KLEINER. Comment ça se fait déjà qu'on n'a pas voté cet aspect-là conjointement avec le projet de délibération de la dernière fois ?

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président de séance. Alors je réponds à la question de Monsieur MOSCHELLA. Je vous en avais informés lors de la dernière séance du Conseil municipal, le délai avait été trop court pour réunir les différents spécialistes autour de la question de ces arbres. Et nous n'avions pas pu rencontrer l'OCAN et nous n'aurions pas pu vous faire une proposition cohérente.

Concernant la variété d'arbre, nous savons que nous devons choisir une variété d'arbre qui va tenir au réchauffement, mais la variété exacte n'a pas été décidée encore à ce stade.

**Le Président (PLR) :** Merci Madame KLEINER. La parole n'étant plus demandée, je demande à Monsieur AMBORD de bien vouloir faire lecture du projet de délibération. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Nous sommes en procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

C'est à l'unanimité que vous avez adopté ce projet de délibération par 25 oui.

**Le projet de délibération 2399 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)**

**Délibération 2399 dont la teneur est la suivante :**

« *Vu la délibération 2393A ;*

*Vu l'état des arbres existants de la zone de jeux ;*

*Vu la durée de vie estimée desdits arbres ;*

*Vu la nécessité de remplacer les arbres à moyen terme ;*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide :*

*à la majorité simple*

*Par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *De réaliser les travaux d'abattage des arbres en mauvais état sanitaire, de créer une fosse de Stockholm et de replanter de nouveaux spécimens dans le préau des grands de la crèche Rondin-Picotin ;*
2. *D'ouvrir un crédit de Fr. 120'000.00 pour ces travaux ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *D'amortir la dépense de Fr. 120'000.00 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 120'000.00, afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

\* \* \*

**11) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2022 [projet de délibération 2400]**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc le débat avec une demande de parole de Madame la Maire.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je me rends compte que j'ai oublié de vous donner une information importante. Lors de la dernière séance du Conseil municipal, nous vous avions informés des dicastères qui étaient accompagnés par Monsieur RENEVEY, nous n'avions pas considéré la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, car cela n'avait pas encore été débattu dans le cadre du Conseil administratif.

Et je reprends la parole pour vous annoncer que c'est Monsieur RENEVEY qui va présider la FIVO. À ce titre, il va défendre la délibération. Il va vous présenter la délibération concernant les comptes. Merci, Monsieur le Président de séance.

**M. RENEVEY :** Monsieur le Président de séance, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, effectivement il m'incombe de présenter ces comptes.

Quelques remarques sur ceux-ci, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais en brosser quand même quelques caractéristiques. Lorsque j'ai vu ces comptes, j'ai immédiatement pensé, vous connaissez peut-être le Dieu Janus, ce Dieu aux deux visages.

Donc effectivement, on peut voir un des visages qui est un visage qui effectivement pose problème, puisque comme vous l'avez constaté dans les comptes, nous avons un excédent de charges d'un peu plus de Fr. 6'000'000.00. Cet excédent de charges, je commencerais par celui-ci, s'explique relativement aisément.

Comme vous l'avez lu, effectivement, dans les comptes en 2018, l'estimation des immeubles a été évaluée. Il y a eu une augmentation d'à peu près Fr. 30'000'000.00 sur cette évaluation de ces immeubles. Et ensuite, tous les 5 ans, il y a une évaluation qui doit se faire.

Effectivement qu'en 2022, l'évaluation a eu lieu, que cette évaluation a donné lieu à une explication sur une baisse d'à peu près Fr. 9'000'000.00 de cette valeur de ces immeubles. Et effectivement, ça a pour conséquence de grever les comptes de cette Fondation. Il s'agit évidemment d'une perte mécanique, qui n'a pas d'influence sur la situation financière de la FIVO, qui reste tout à fait saine.

Il n'en demeure pas moins qu'effectivement, cette différence entre le montant 2018 et le montant 2022 interpelle. Et qu'à ce sujet-là, effectivement, il s'agira de réévaluer les immeubles qui ont vu cette baisse importante.

Ce qui est finalement quelque part un avantage, puisque ça permettra de pouvoir réévaluer les immeubles en partie chaque année et non pas globalement tous les 5 ans. Ce qui est finalement une chose qui n'est pas si intéressante que ça. Donc voilà pour cette explication, je dirais négative, qui explique cet excédent de charges.

Si on regarde l'autre visage de ce Dieu Janus, la situation est tout à fait saine, puisque comme vous l'avez là-aussi très probablement vu, les comptes sont très similaires aux comptes des années précédentes.

On peut dire aussi que sans la réévaluation de ces actifs, il y aurait un bénéfice de Fr. 2'400'000.00, qu'il est prévu aussi en 2023 de pouvoir continuer à réduire la dette de la Fondation, et que les charges immobilières sont inférieures au budget. Ça s'explique d'ailleurs dû à des travaux de réfection non-réalisés ou à des coûts moindres.

Donc voilà en substance ce qui est, à mon sens, les principales caractéristiques de ces comptes 2022 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le groupe PLR valide les comptes et le rapport de gestion 2022 de la FIVO et approuve le projet de délibération 2400.

Malgré la perte manifeste de valorisation de certains immeubles, par suite de l'expertise 2022 exigée par la loi, il salue la bonne santé financière de la FIVO, ainsi que le travail des collaborateurs et des organes de la FIVO.

Il se félicite de l'arrivée récente de Madame Justine LEHMANN à 70% en qualité de directrice, qui remplace Monsieur WALDER. Lors du dernier Bureau du Conseil de Fondation, votre serviteur a souhaité que nous lisions sur 5 ans comme ça a été dit tout à l'heure.

D'habitude ça faisait... c'était tous les cinq ans que nous revoyions les immeubles, les évaluations de nos immeubles, pour atténuer la volatilité à la baisse comme à la hausse de leurs valeurs.

Cette politique a été validée par le Conseil de Fondation et la nouvelle évaluation prochaine d'immeubles nous permettra de challenger celle faite dans la précipitation en raison du fait que toutes les fondations communales du canton en 2022 y passaient, pardonnez-moi de l'expression. Merci, Monsieur le Président.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Comme l'a très bien expliqué Monsieur RENEVEY et Monsieur ABBE-DECARROUX, le groupe PS se réjouit de ces comptes et de ce rapport des finances de la FIVO.

Et on est tout à fait conscient qu'une réévaluation est absolument nécessaire pour avoir une idée plus réelle de l'état du patrimoine de la FIVO.

J'aimerais aussi rappeler le travail de la commission des constructions, j'ai le plaisir d'y siéger, qui s'attèle principalement à mettre en œuvre en fait les différentes expertises au niveau énergétique et d'examiner les travaux qui sont possibles sur les différents immeubles de la FIVO.

J'aimerais aussi rappeler l'importance d'une fondation communale pour lutter contre les loyers spéculatifs qui nous préoccupent tous et qui sont une réalité pour de nombreux Genevois et Genevoises et les Onésiens également.

Le groupe Socialiste donc remercie la fondation pour cette délibération et vous propose de l'approuver sur le siège. Merci.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je ne vais pas répéter les propos de Monsieur ABBE-DECARROUX parce que nous les partageons. Évidemment qu'on a bien compris que la perte de Fr. 9'000'000.00 était une perte purement comptable et pas une perte réelle d'argent.

Néanmoins, effectivement, ça nous inquiète un peu quant à la valeur des immeubles en eux-mêmes. Parce que si réellement leur valeur a baissé, si un jour on les revend, leur valeur aura réellement baissé, c'est là qu'une perte pourrait arriver.

Donc nous aimerais bien suivre cette affaire et avoir pour l'an prochain un audit plus précis sur cette revalorisation. Est-ce qu'elle est réelle ? Si oui, pourquoi ? Ou alors une revalorisation qui soit plus proche de la réalité pour l'an prochain.

Évidemment qu'on va approuver les comptes parce qu'ils sont justes. Il n'y a pas de raison de les refuser. Et nous remercions tout le personnel de la FIVO pour son travail. Merci, Monsieur le Président de séance.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Bonsoir à tous. Nous, les Verts, on va également approuver ce projet de délibération. On voit que les comptes de la FIVO se portent bien et on travaille justement à la réévaluation des immeubles. C'est un travail qui est en cours, donc voilà, on voit bien que ce n'est pas quelque chose qui est préjudiciable... enfin les comptes sont bons, donc voilà, on votera en faveur. Merci.

**Le Président (PLR) :** Merci Madame VESELI. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur AMBORD de bien vouloir nous faire lecture du projet de délibération. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Nous sommes en procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité par 25 oui que vous avez accepté ces comptes. Nous avons terminé nos projets de délibération et donné du travail pour le Conseil administratif, puisque vous venez de voter près de Fr. 392'500.00 de crédit.

**Le projet de délibération 2400 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)**

**Délibération 2400 dont la teneur est la suivante :**

« *Vu le rapport de gestion, le compte de résultats à trois niveaux et le bilan de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex*

*Vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022*

*Vu l'adoption du rapport de gestion et des comptes par le Conseil de fondation en date du 30 mai 2023*

*Conformément aux statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, alinéa 1*

*Vu l'exposé des motifs*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide :**

*à la majorité simple*

*par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *D'approuver les comptes 2022 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex présentant Fr. 13'153'016.46 aux charges et Fr. 6'522'032.80 aux revenus, laissant apparaître un excédent de charges de Fr. 6'630'983.66 ;*
2. *D'approuver le rapport de gestion 2022. »*

\* \* \*

**12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/395 du 21 juin 2022 « Etat des lieux des dispositifs communaux d'insertion professionnelle »**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Monsieur D'ARCANGELO FRANCO.

**M. D'ARCANGELO FRANCO (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur le point, à part qu'on aimeraient quand même remercier les auteurs de la réponse. Ils ont quand même fait un bon travail. On est satisfait de leur réponse, donc je les en remercie.

**Mme VELLETRI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Alors merci effectivement pour le rapport et pour la réponse. Mais nous, on n'est pas entièrement satisfaits de la réponse.

À savoir que la réponse est une description des activités et qu'on a quelques petites questions quand même concernant les spécificités du public, ainsi que la volumétrie. Donc si on prend par exemple le premier groupe qui est mentionné dans la motion, les 15/24 ans, on ne trouve pas d'informations sur le nombre de jeunes concernés à Onex. Ce qui ne nous permet pas de savoir si l'offre correspond effectivement aux besoins.

On sait aussi que la FO18, donc la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, a probablement changé un petit peu le tableau, la même chose pour le salaire minimum concernant les stages de longue durée. Et que si on regarde le rapport d'activité d'Onex Solidaire, on observe 42 nouvelles inscriptions pour cette tranche d'âge en 2021, 51 en 2020. On voit aussi que 14 jeunes ont terminé leur suivi. Le taux d'insertion effectif pour ces 14 jeunes est impressionnant. Il faut savoir que c'est 71,5%.

Il nous manque l'explication concernant l'écart entre les nouvelles inscriptions, qui sont beaucoup plus élevées, et le nombre de jeunes qui terminent effectivement le suivi. Donc ce qui nous manque un petit peu, c'est vraiment la partie analyse. Ça vaut aussi pour les seniors.

Donc on a la description des activités, mais il nous manque quelque part de savoir si la prestation couvre les besoins de la population. Quelle est la proportion des jeunes Onésiens qui sont intégrés et qui ne sont pas intégrés dans un parcours professionnel ou de formation ? Combien de seniors cherchent effectivement du travail à Onex ? Merci beaucoup.

### **13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/344 du 2 février 2021 « Pour un accès équitable aux soins médicaux et dentaires par la prévention »**

**Le Président (PLR) :** Il n'y a pas de demande de parole. Je peux passer la parole... ah... quand même ! Madame Sahiqa ZARLASHT, pardon, excusez-moi, j'écorche votre nom.

**Mme ZARLASHT (S) :** Merci, Monsieur le Président de la séance. Le groupe Socialiste remercie l'administration communale, et plus particulièrement le Service social, pour la présentation de ces résultats de diagnostic territorial, ayant eu lieu le 17 mai dernier à Onex.

En fait, la présentation de ces résultats fut très intéressante. Cette enquête a pour la première fois procédé au relevé de données populationnelles.

Parmi les principales conclusions exposées que nous avons retenues, la répartition nord/sud des inégalités économiques, le vieillissement général de la population qui affecte plus encore les habitantes et les habitants du sud de la commune, l'exposition au bruit particulièrement élevée dans certaines zones et encore le fait que certaines zones de la commune soient plus exposées à la chaleur.

À nous, Conseil municipal, de faire bon usage de ces analyses socio-économiques, afin d'améliorer le quotidien de la population. Je vous remercie.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Nous avons participé à la restitution de l'étude, qui était très intéressante, et dont nous remercions le Conseil administratif de l'avoir menée, ainsi que les scientifiques associés.

Cependant, la réponse du Conseil administratif sur cette motion, elle, ne répond pas vraiment en fait aux deux questions qui étaient posées en points 2 et 3, à savoir le Conseil municipal demande d'étudier, suite au rapport d'étude, la mise en œuvre des mesures préventives ciblées et de chiffrer cette mise en œuvre, et de proposer au Conseil municipal un projet de délibération incluant les points précédents.

Ce n'est pas une motion qui a été déposée par notre groupe, mais cependant on se questionne un peu de savoir pourquoi en fait le CA a décidé de ne pas répondre à ces deux points... de ces deux invités de la motion. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui est en préparation dont on n'est pas encore au courant ? Merci.

**M. RENEVEY :** Merci, Monsieur le Président de séance. Effectivement, la réponse sera très brève. Il est prématuré à ce jour d'avoir un montant. Effectivement, ce diagnostic permet d'avoir un état des lieux qui est très satisfaisant et qui à notre sens peut être très utile.

Il faudra maintenant, effectivement, que cet état des lieux puisse se percoler à travers les différents services de l'administration. Et c'est uniquement dans un second temps que le Conseil administratif arrivera avec un certain nombre de projets et de montants. Encore une fois, il est un peu prématuré aujourd'hui de pouvoir articuler des chiffres.

#### **14) Pour une campagne de prévention concernant les accidents liés à la mobilité douce [projet de motion 404]**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence) Ce n'est pas le cas. Je laisse une des auteures prendre la parole et présenter sa motion. Madame GIROUD.

**Mme GIROUD (Ve) :** Ce n'est pas moi, je ne suis pas une autrice de la motion. Cependant en fait on trouve que la motion est très bien, donc je ne sais pas si c'est maintenant qu'il faut que j'annonce, mais nous souhaitons... je laisse présenter d'abord sa motion.

**M. TOGNAN (UDC) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Chers collègues, cette motion du groupe UDC espère attirer votre attention sur un problème urgent qui affecte la sécurité de notre ville, notamment en lien avec les accidents liés aux vélos et aux trottinettes.

Selon une étude parue dans le Blick le 6 juin dernier, les accidents impliquant ces modes de transports ont connu une augmentation significative en seulement 4 ans en Suisse, soit entre 2018 et 2022. De plus, le nombre d'accidents mortels impliquant ces véhicules a également augmenté de manière préoccupante de 53% entre 2020 et 2022.

Ces statistiques alarmantes soulignent la nécessité d'agir rapidement et de manière efficace pour prévenir les accidents et assurer la sécurité de nos concitoyens.

Dans ce contexte, nous proposons la mise en place d'une campagne de sensibilisation spécifique, axée sur l'éducation des utilisateurs de vélos et de trottinettes, en mettant l'accent sur le respect des règles de circulation et la cohabitation harmonieuse avec les autres usagers de la route.

Il est crucial de garantir la sécurité de tous les usagers de la route, y compris les piétons, les personnes âgées et les enfants. Dans cette optique, nous souhaitons souligner que certaines zones de notre ville présentent des risques particuliers.

Par exemple la route de Chancy, où se trouve une boulangerie très fréquentée, et souvent le théâtre d'infractions et de comportements dangereux de la part des utilisateurs de vélos et de trottinettes.

En soutenant cette motion, vous contribuerez à garantir la sécurité de nos concitoyens et de réduire le nombre d'accidents liés aux vélos et aux trottinettes, en mettant l'accent sur les zones à risque telles que la route de Chancy et ses environs, où les infractions sont fréquentes.

Nous vous remercions de votre attention et de votre engagement envers la sécurité de nos concitoyens. Merci, Monsieur le Président.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Donc effectivement c'est une motion qui a beaucoup attiré notre attention. C'est pour cela que nous avons décidé d'en faire une autre, qui va encore plus loin que celle de l'UDC. Je me permets de vous la distribuer, afin que tout le monde puisse l'avoir sous les yeux.

Donc en fait, en vertu du règlement actuel, l'article 59 point 3, nous avons le droit d'initiative et nous en profitons donc pour vous transmettre notre motion.

**Le Président (PLR) :** Très bien, merci Madame GIROUD. On va attendre de recevoir votre texte. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous laisse un peu de temps pour prendre connaissance de cette nouvelle motion.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, nous allons voter. Madame KELLER, vous avez la parole.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Pour moi, c'est deux choses différentes, mais surtout ce n'est pas un projet de motion pour moi. C'est un projet de résolution, puisqu'il est demandé au Conseil administratif, il est demandé un partenariat plus attentif et des zones de modification, des modifications dans les zones accidentogènes.

Pour moi, c'est plutôt un projet de résolution plutôt qu'un projet de motion en l'occurrence. Ce qui n'est pas contradictoire avec le projet de motion UDC d'ailleurs, mais c'est plutôt un projet de résolution, je pense. Merci, Monsieur le Président de séance.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je pense que la motion vous venez de déposer, alors comme ma collègue, c'est plutôt une résolution, car elle indique au Conseil administratif comment le Conseil municipal pense qu'il devrait accomplir son travail en termes de mobilité.

Et deuxièmement, je pense qu'elle n'est pas du tout contradictoire avec la motion et qu'elle peut juste être déposée en fin de séance, pour avoir deux votes séparés. Moi je soutiendrai les deux indépendamment l'une de l'autre, en fait. Pour moi, elle est vraiment différente. Voilà, c'est deux choses différentes.

Parce que la première, elle demande d'organiser une campagne de prévention spécifiquement sur les accidents liés à la mobilité douce, donc les vélos, les piétons, les trottinettes électriques, les rollers, skateboards, etc. alors que la vôtre vraiment déclare une vision politique. Donc pour moi, ce n'est pas adapté l'article mentionné.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Alors non, pour nous c'était plutôt une motion parce qu'elle viendrait compléter la motion de l'UDC. Pour nous, il n'y a pas de bons et de mauvais utilisateurs, de bons et de mauvais cyclistes, de bons et de mauvais automobilistes, skateurs, ou tout cela.

Il y a simplement des habitants, il y a des habitantes, il y a des humains tout simplement qui ont leurs bons et leurs mauvais côtés. Et pour moi, la prévention ne doit pas se faire spécifiquement à un groupe de personnes, mais à l'ensemble des usagers de la route, quels qu'ils soient.

Et c'est pour ça que nous on a voulu plutôt élargir la proposition de l'UDC à l'ensemble des usagers, y compris les piétons, qui parfois traversent sans regarder, donc eux aussi ils ont besoin d'avoir peut-être une manière... enfin des cours de prévention.

Donc pour moi ça doit être vraiment à l'ensemble des usagers et pas cibler une catégorie précise qui n'est pas plus accidentogène que les autres. Merci.

**Le Président (PLR) :** Merci, Madame GIROUD. Donc pour bien comprendre la suite du débat, il ne s'agit pas d'un amendement de la motion UDC. Il s'agit d'une nouvelle proposition de motion, telle que l'offre la possibilité selon notre règlement.

Donc en conséquence, je vous ferai voter sur chacune des motions séparément. On poursuit la discussion avec Monsieur RITTER.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. J'aimerais juste rebondir sur les propos de Madame GIROUD. Je ne critique pas cette motion, par contre il y a juste la dernière phrase qui me dérange un peu.

Vous notez : « afin que chaque Onésien et Onésienne soit en sécurité sur l'espace public de sa commune ». C'est bien, mais moi j'aimerais bien que tout utilisateur de la voirie communale soit en sécurité sur la commune. Merci.

**Le Président (PLR) :** Merci. Vous faites allusion à ce qui est indiqué dans l'exposé des motifs ? Ce n'est pas dans l'invit. Monsieur MOSCHELLA.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Donc pareil, pour répondre à la dernière intervention de Madame GIROUD. Vous ne demandez pas au Conseil administratif de faire une campagne de prévention plus large, vous leur demandez de développer une politique de sécurité routière.

C'est deux choses complètement différentes et qui s'inscrivent dans des lignes temporelles bien différentes également. Et pour moi, utiliser... d'ailleurs Monsieur le Président, vous avez dit qu'on allait voter les deux objets, mais l'article précité de notre règlement implique que cet objet remplace le précédent. Et c'est ce à quoi je m'oppose en fait. Pour moi il faut voter les deux séparément, en deux projets séparés.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Effectivement, si je me réfère à l'article en question de notre règlement, il n'y a pas de problème pour qu'on vote sur une deuxième motion, mais le projet doit être déposé au début de la séance et pas en cours de séance.

C'est ce qui est précisé à l'article 37. Si le proposant ne peut respecter ce délai et dépose son projet écrit au plus tard au début de la séance, le Président l'annonce avant l'approbation de l'ordre du jour. Le proposant peut demander que sa motion soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance en cours. L'assemblée décide.

Donc on est un petit peu tard pour... voilà il aurait fallu le déposer, ça. Alors là, on parle du Conseil municipal.

**Le Président (PLR) :** Merci, Monsieur SUCHET. Je vais vous mettre d'accord ou pas. Et pour vous mettre d'accord, si vous ne l'avez pas, je vais vous lire. Il ne s'agit pas d'un projet de délibération. C'est un droit d'initiative, en l'occurrence une motion, et elle peut être déposée durant le point où on traite le sujet.

Il s'agit de l'article 59, alinéa 3 : « en cours de débat, les conseillers municipaux peuvent faire usage de leur droit d'initiative et présenter une proposition se rapportant directement à l'objet traité, à l'exclusion d'un projet de délibération. Elle doit être décidée préalablement à la proposition principale ».

Lors du vote, nous allons voter d'abord sur la proposition des Verts, et puis ensuite, après la proposition initiale, la proposition UDC.

Poursuivons la discussion. Je passe la parole à Monsieur STURCHIO.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. J'allais justement répondre à Monsieur SUCHET par rapport à l'article 59, alinéa 3. Vous l'avez fait, je vous en remercie.

Par rapport à la motion UDC, je comprends la volonté de sécurité et de protéger nos concitoyens, mais je trouve quand même que cette motion est axée de façon négative contre la mobilité douce et ça me pose clairement un problème.

Puisqu'on laisse sous-entendre qu'éventuellement l'incivilité de la mobilité douce est fautive de tout. J'en doute. Je pense que les chauffards ou une voiture qui shoote un enfant fait bien plus de dégâts, mais je n'ai pas du tout envie de commencer à comparer les uns contre les autres.

Si on veut parler de sécurité générale, de sensibilisation de manière générale, que ce soit voiture, mobilité douce, parce que je veux bien reconnaître que y'en a certains qui se comportent mal et ça je suis d'accord, mais d'axer comme ça votre motion, j'ai un peu de peine.

Le groupe Socialiste dès lors soutiendra le projet de motion des Verts et refusera la motion UDC. Merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Juste quand même préciser quelque chose à Monsieur RITTER. Quand je dis chaque Onésienne et Onésien, c'est-à-dire qu'on peut être piéton et onésien, automobiliste et onésien, que ça considère tout le monde, enfin tout usager de la route, pas simplement un groupe en particulier. Donc c'est toutes les personnes qui habitent sur Onex avec voiture, vélo ou autre. Merci.

**Le Président (PLR) :** Merci, Madame GIROUD. Le débat est relancé. Je vous rappelle que nous débattons sur une motion, enfin deux motions. Monsieur RITTER. Mais évitez...

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Moi, ce n'est pas que la population onésienne que je veux protéger, mais tous les usagers qui passent à travers Onex. Donc il faudra modifier ce... d'ailleurs je suis en train de faire un amendement pour modifier l'ensemble de la population onésienne par l'ensemble des utilisateurs de la voirie sur la commune d'Onex. Merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Moi j'ai un problème de forme par rapport à cette motion. Parce que pour moi, ce n'est pas une motion, ce n'est pas un texte qui demande au Conseil administratif de revenir avec une réponse sur un sujet ou un projet.

Mais c'est un texte qui donne une vision du Conseil municipal pour le Conseil administratif. Et c'est la définition d'une résolution finalement. Donc moi, pour voter ça, il faut que ça soit une résolution, auquel cas je serais complètement favorable. Mais en tant que tel, en tant que projet de motion, je trouve que ça n'a pas de sens.

**Le Président (PLR) :** Merci Monsieur MOSCHELLA. Je pense que le Conseil administratif répondra dans ce sens, si ce n'est pas une motion. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter l'amendement, nous ne l'avons pas reçu. Monsieur MOSCHELLA, gagnez du temps pendant que votre collègue finit l'amendement.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Voilà, alors je vais lire son amendement. Du coup ce n'est plus un projet de motion, c'est un projet de résolution. Pour une prévention et une sécurité intensive des dangers de la route. Et qui remplace le texte simplement en remplaçant l'ensemble de la population onésienne, on transforme ça en l'ensemble des utilisateurs de la voirie onésienne.

**Le Président (PLR) :** Merci, si vous pouvez amener le texte à Monsieur AMBORD. Donc Mesdames et Messieurs, nous allons procéder à trois votes. Le premier

vote étant la proposition la plus éloignée de la proposition de Madame GIROUD du groupe des Verts.

Nous allons voter la proposition de Monsieur MOSCHELLA qui consiste à transformer, si j'ai bien compris, la motion en résolution avec le texte suivant ; donc c'est bien de ça qu'il s'agit, donc au lieu d'une motion, une résolution qui dit, et je passe la parole à Monsieur AMBORD [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent oui. Celles et ceux qui la refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

Cette proposition est refusée par 14 non, 8 oui et 3 abstentions.

**La demande de transformer le projet de motion 404 en résolution est refusée par 14 non, 8 oui et 3 abstentions (25 votants)**

**Le Président (PLR) :** Nous continuons avec le deuxième vote. Il s'agit à présent de voter sur le projet de motion du groupe des Verts, celui qui nous a été présenté par Madame GIROUD. Je demande à Monsieur AMBORD de bien vouloir nous en faire la lecture. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Nous allons voter. Celles et ceux qui acceptent votent oui. Celles et ceux qui refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

Par 15 oui, et 9 non et une abstention, vous avez accepté cette motion.

**Le nouveau projet de motion 406 est approuvé par 15 oui, 9 non et une abstention (25 votants)**

**Motion 406 dont la teneur est la suivante :**

« *Sur proposition du groupe des Vert.e.s*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

***d e m a n d e***

*Par 15 oui, 9 non et 1 abstention*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. *De développer une politique de sécurité routière à destination de l'ensemble de la population onésienne, en partenariat avec les instances cantonales et les partenaires publics ou privés concernés. »*

\* \* \*

**Le Président (PLR) :** À présent, pour la bonne forme de nos débats, je fais voter finalement la motion présentée par l'UDC et Monsieur AMBORD va en faire la lecture. [Lecture]. Nous allons voter, mesdames et messieurs. Celles et ceux qui acceptent votent oui. Celles et ceux qui refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

Vous avez refusé cette motion par 13 non, 12 oui et 0 abstention.

**Le projet de motion 404 est refusé par 13 non et 12 oui (25 votants)**

**15) Espace d'accueil pour enfants non-scolarisés dans le lieu des cours d'intégration [projet de motion 405]**

**Le Président (PLR) :** C'est une proposition des autrices Madame GIROUD et Madame SCHMIDT-MESSINA, sauf erreur. Avant de passer la parole, nous devons voter l'entrée en matière. Y'a-t-il une opposition sur l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Madame SCHMIDT-MESSINA, vous avez la parole.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. En fait, je voulais vous expliquer pour quels motifs nous avons fait cette motion. Nous avons fait cette motion, parce que nous avons discuté avec des Onésiens et Onésiennes et en fait ils ne pouvaient pas suivre ces cours, parce que justement ils n'avaient personne pour garder leurs enfants.

Alors donc j'ai demandé comment ils faisaient, bah justement pour pouvoir téléphoner au médecin puisqu'ils ne savent pas le français, ils ont des difficultés à s'exprimer. Ils m'ont dit que généralement, c'était le mari qui téléphonait au médecin. Et j'ai dit s'il y avait une urgence comment ils faisaient, bah s'il y avait une urgence, le mari devait quitter son travail et c'est vrai que c'est un peu problématique dans ces cas-là.

Donc nous avons réfléchi en disant, puisque dans d'autres communes ça existe déjà, qu'il y a des lieux d'accueil pour ces cours de français, d'intégration en français. Donc voilà, en plus, nous avons bien spécifié dans cette motion qu'avec, il y a des bénévoles, et dans d'autres communes, ça existe déjà avec des bénévoles aussi, donc voilà pourquoi nous avons fait cette motion. Merci, Monsieur le Président de la séance.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Moi, elle me pose un problème cette motion, parce que quelque part elle est discriminatoire. Pourquoi qu'une seule catégorie de personnes ? Pourquoi pas tout le monde ?

Dans le fond, si on veut offrir une garde aux personnes qui prennent des cours et qui ne peuvent pas faire garder leurs enfants, non en fait, vous essayez de régler des cas particuliers et d'en faire des généralités. On ne va pas s'en sortir si pour chaque cas particulier on essaye de régler une généralité.

En l'état, pour nous, elle n'est pas votable. Néanmoins, on a liberté de vote sur le sujet, mais moi je ne voterai pas une motion qui ne concerne qu'une toute petite partie des Onésiens et qui en exclut les autres. Merci, Monsieur le Président de séance.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Discriminatoire, oui et non. C'est vrai qu'elle concerne qu'une minorité de personnes, celles qui ont besoin d'apprendre le français.

En fait, connaître le français, c'est ce qui nous permet de nous intégrer, de, par exemple venir ici assister à nos débats pour ceux qui pourraient venir. Donc on estime que c'est quand même indispensable, surtout à Genève, de savoir parler le français, d'arriver à comprendre et à se faire comprendre.

C'est pour ça que nous on vise spécifiquement ces cours-là. Et souvent les personnes qui prennent des cours d'intégration de français, enfin disons-le, c'est des étrangers qui n'ont pas forcément un réseau familial, un réseau d'amis qui serait prêt à les dépanner, contrairement à d'autres personnes qui prendraient des cours de poterie, ou que sais-je. Merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. D'après ce que je pense... alors je suis assez sensible sur le sujet, parce que je suis en train de faire mon service civil au Bureau de l'intégration des étrangers justement, qui s'occupe de ce genre de choses.

Et j'ai de la peine à comprendre, alors deux choses en revenant sur ce que Nathalie KELLER a dit. Qu'est-ce qui fait qu'à cet endroit-là il y a un besoin particulier qui ne serait pas partagé par d'autres cours ? ça oui, premièrement.

Mais deuxièmement, il y a tout un processus, toute une coalition et vous m'excuserez le jargon de l'administration publique, mais il y a des programmes d'intégration cantonaux, il y a le Secrétariat d'Etat à la migration, le Département de la cohésion sociale, le Bureau d'intégration des étrangers, toutes ces institutions-là se coordonnent et financent finalement tous ces parcours, parce que l'apprentissage du français fait partie de l'agenda intégration suisse. Il est même une des pierres angulaires pour l'intégration des réfugiés.

Et en fait, je suis très surpris que ce problème soit constaté, puisqu'ils sont très conscients de ce type de problématique et en général ils financent ce genre de solution. Voilà d'où vient ma surprise en fait, c'est pourquoi c'est à nous, conseillers municipaux, de demander de financer ce genre de chose ou de constater ce type de problème ? Alors que ça devrait être largement en fait connu et pris en charge par le Département de la cohésion sociale du Canton.

Donc voilà, c'est plutôt une question qui s'adresse au Conseil administratif en rapport avec ses liens avec le DCS et sur cette thématique. Mais personnellement, je ne suis pas opposé à la motion. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. J'ai aussi une question supplémentaire aux initiants de cette motion. C'est pourquoi ces personnes ne peuvent pas utiliser les structures actuelles qui existent comme Halte-garderie ou Rondin-Picotin ? Merci.

**M. BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je voulais juste répondre à Monsieur MOSCHELLA qu'en fait, c'est notre rôle d'identifier les besoins supplémentaires, de proposer des sujets et des projets.

Comme tous les projets qu'on dépose, toutes les motions, c'est notre rôle de proposer des choses et d'autant plus quand c'est un besoin pour des personnes qui n'ont pas les moyens, ce n'est pas de la discrimination. En fait, sinon les aides sociales seraient une discrimination parce que les personnes qui ont les moyens ne les reçoivent pas.

Enfin, ça me paraît évident qu'il faut aider, c'est une question d'équité, pas d'égalité mais d'équité en fait. Voilà, merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Je me permets de répondre à Monsieur RITTER. En fait ces personnes n'ont pas accès... en fait, leur demande en matière de garde est trop petite, du coup elles n'ont pas accès aux Halte-garderie qui souvent exigent une présence beaucoup plus régulière.

Et en plus, elle prendra la place d'autres personnes qui devraient être là, gardées, parce que leurs parents travaillent. Donc ça, c'est une solution un peu alternative où les enfants seront gardés juste à côté sous la responsabilité de leurs parents.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président de la soirée. Ce que je voulais vous dire, si vous avez lu la motion, vous pouvez constater que c'est gratuit, puisque ce sont les bénévoles de la plateforme qui feraient ça.

Et donc, au fond, à la commune, ça ferait qu'un plus puisque ces personnes-là qui apprennent le français, automatiquement quand ils vont, ils peuvent aller rencontrer quand les enfants sont scolarisés... excusez-moi.

Quand les enfants sont scolarisés, ils peuvent après rencontrer les enseignants. Ils n'ont pas forcément besoin de leur conjoint. Et en plus, comme je vous dis, c'est vraiment super, ça existe déjà dans d'autres communes, alors dans ce cas-là, ça veut dire qu'ils ont fait n'importe quoi ? Et ça ne leur coûte pas plus cher d'avoir fait ce lieu d'accueil.

Donc voilà quoi, merci de m'avoir écoutée, mais je vous assure que vous faire voter là, ça sera plus simple pour tout le monde.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. A Madame BEAUSOLEIL : je vous reformule la dernière phrase de mon intervention précédente. Je suis favorable à la motion, je ne m'y oppose pas du tout même.

Je rentre tout à fait dans ce que vous dites en termes de... par rapport à l'équité. Simplement, j'avais ces questions au Conseil administratif, parce que l'intégration des étrangers et d'autant plus des réfugiés, est très encadrée, très financée et très observée.

Et tous les réfugiés qui arrivent ici sont suivis par l'OFPC, tous les circuits de formation ou d'aide sociale. Et je suis extrêmement surpris qu'un problème tel que celui-ci puisse exister et n'est pas plus pris en charge en amont en fait. D'où mes questions.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président de séance. On va soutenir ce projet qui est tout à fait dans la ligne de ce qu'on a toujours défendu, c'est-à-dire de favoriser l'apprentissage du français et surtout de permettre aux personnes qui le souhaitent d'intégrer à terme le monde du travail.

Parce que là, ce qui manque, c'est de dire ok, c'est juste pour les enfants, et puis c'est un peu angélique. Je ne sais pas si c'est dire voilà, c'est pour que les mamans elles puissent parler avec les maîtresses après à l'école. Mais ça va plus loin que ça.

Je crois que l'idée, c'est vraiment d'intégrer les gens et tout ce qui peut être fait dans ce sens en complément bien sûr, c'est subsidiaire à ce que fait le Canton. On partage tout à fait... ce cas-là, c'est étonnant qu'il y ait des lacunes.

Mais voilà, si c'est juste de demander qu'on mette pendant quelques heures par jour une salle à disposition à proximité du lieu d'étude, je ne vois pas pourquoi on s'y opposerait. Mais voilà, je pense que c'était un petit peu restrictif, je pense... et puis ça devrait aussi être accessible effectivement à d'autres personnes. Voilà.

**Le Président (PLR) :** Merci Monsieur SUCHET. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur AMBORD de faire lecture de cette motion. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Nous allons voter, mesdames et messieurs. Celles et ceux qui acceptent cette motion votent oui. Celles et ceux qui la refusent votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

C'est par 22 oui et 3 abstentions que vous avez accepté ce projet de motion.

### **Le projet de motion 405 est approuvé par 22 oui et 3 abstentions (25 votants)**

#### **otion 405 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu le nombre de participant-e-s aux cours de français intégration proposés par la commune  
Vu les besoins de garde pour les enfants non-scolarisés des participant-e-s*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition des groupes socialistes et vert.es*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **d e m a n d e**

*Par 22 oui et 3 abstentions*

#### **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. *De mettre à disposition un espace d'accueil pour enfants non-scolarisés proche du local des cours ;*
2. *De demander, si nécessaire, une participation financière symbolique, de maximum Fr. 10.00 par an, aux parents afin de financer les jeux ;*
3. *De faire appel, dans la mesure du possible, à Onex Bénévole pour la surveillance des enfants. »*

\* \* \*

**16) Création d'une commission ad hoc « Pour une nouvelle salle communale » [projet de résolution 254]**

**Le Président (PLR) :** Ça nous est présenté par le Conseil administratif. Avant de lui céder la parole, nous devons voter l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Non. Je passe donc la parole au Conseil administratif. Madame KLEINER, vous avez la parole.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président de séance. La proposition qui vous est faite dans le cadre de cette résolution, c'est de constituer une commission ad hoc pour traiter spécifiquement des besoins liés à la salle communale.

Donc c'est une salle communale et une salle de spectacle. Le projet, c'est de faire, de travailler sur un cahier des charges pour commencer. Cahier des charges que nous confierons à un assistant maître d'ouvrage, en vue d'organiser un concours d'architectes. Et avant, finalement, de passer à la délégation de mandats à des prestataires spécifiques.

Nous souhaiterions impliquer le Conseil municipal dans la réflexion autour de cette salle communale, salle de spectacle. Nous ne souhaitons pas le faire dans le cadre de la commission bâtiment parce que la commission bâtiment va déjà être beaucoup sollicitée pour d'autres projets. Nous évoquons l'école des Moraines-du-Rhône, il y a aussi la rénovation de l'école des Bossoms, la rénovation du cinéma-théâtre d'Onex-Parc, enfin différents travaux courants pour lesquels nous vous demandons de vous prononcer sur des délibérations.

Peut-être que l'inconvénient de cette commission ad hoc, c'est qu'il y a qu'un représentant par parti. Mais au final, de toute façon, c'est le Conseil municipal dans sa globalité qui va décider des grandes orientations et grands investissements. Ce ne sera pas cette commission.

Cette commission, elle va étudier le sujet, elle va participer à la réflexion sur le cahier des charges. Elle va entendre des spécialistes. Mais elle ne va pas décider finalement l'attribution des différents montants qui seront dédiés à la construction de cette salle communale.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le groupe ECHO 'Verts Libéraux approuve cette création de commission ad hoc et propose Monsieur MOSCHELLA comme membre ECHO. Merci, Monsieur le Président.

**Le Président (PLR) :** Merci, Madame KELLER. Je ne suis pas sûr que le vote des représentants se fasse ce soir. Ça sera pour la prochaine séance, tel qu'on avait... pas le président, mais désigner les membres. D'accord très bien, parfait c'est noté. Monsieur STURCHIO.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le projet, il est important, ça fait plusieurs années qu'on en parle. Cette salle communale elle nous tient à cœur, elle commence à être vétuste, donc si une commission ad hoc peut faire un peu avancer ce projet, le groupe Socialiste est favorable.

Toutefois, il souhaite proposer un amendement, donc un point 3 qui serait le suivant :

« de prévoir d'office la présence d'un ou d'une procès-verbaliste lors de chaque séance de cette commission ad hoc et que le procès-verbal soit mis à la disposition de tout le Conseil municipal et ce dans les meilleurs délais dès la fin de chaque séance de la commission ad hoc »

Nous proposons cet amendement parce que si on veut vraiment que le Conseil municipal empoigne ce sujet, que comme il a été dit par le Conseil administratif, il y aura qu'un seul représentant par parti. Si toutefois il est absent ou son suppléant non plus ne peut pas venir, ça lui permettra de lire le procès-verbal et ça facilitera indéniablement l'avancée de cette commission.

Et c'est pour ça qu'on propose cet amendement et on espère qu'il sera soutenu par l'entier du Conseil municipal. Merci.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Le groupe PLR soutient le projet d'une nouvelle salle communale. Il est d'avis non seulement que les spectacles onésiens méritent d'être accueillis dans un endroit adapté, mais surtout que notre commune se doit d'avoir une salle communale polyvalente digne de ce nom pour nos concitoyennes et concitoyens.

Ce projet ambitieux pour Onex devra rester centré sur son objectif si l'on veut qu'il aboutisse. Et en ce sens, nous soutenons l'amendement de Monsieur STURCHIO. Et donc on devrait être centré sur son objectif si l'on veut qu'il aboutisse, entouré de ressources convaincues de sa raison d'être pour éviter qu'il soit dispendieux à de nombreux égards.

Ce faisant, pour que cette opération soit un succès, il devra aussi s'intéresser à ce qui se passera dans l'environnement dans lequel il s'intégrera, je pense à la place des Deux-Églises, au Vieil-Onex par exemple.

Le groupe PLR pense qu'une commission ad hoc peut être en effet un moyen de réunir l'énergie nécessaire à ce projet. Il faudra en son sein être capable de sortir des éternels clivages et d'hommes politiques. Vous savez ce que disait Einstein, les préjugés sont plus difficiles à défaire que les atomes.

Nous voilà prévenus. Bref, tout cela pour vous dire que le groupe PLR soutient ce projet de résolution 254.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Alors non, je n'ai pas prévu de citation. Mais nous on est totalement favorables à la mise en place de cette commission ad hoc, ainsi qu'à la mise en place du procès-verbaliste.

Parce que déjà aux commissions, on a un peu du mal à désigner des procès-verbalistes, du coup ça va être bien d'avoir quelqu'un qui puisse suivre cette commission, les débats qui s'y mènent, surtout au vu de l'importance, puisqu'on va entendre des spécialistes et tout va se jouer à ce moment-là. Donc voilà.

Et on va proposer Madame BEAUSOLEIL, mais je ne sais pas si on propose maintenant ou comment ça se passe, mais voilà, je propose déjà Cora BEAUSOLEIL et puis je la reposerai si nécessaire.

**Le Président (PLR) :** Merci Madame VESELI. Pour la désignation des membres, il n'y a pas d'obligation de le faire ce soir. Vous pouvez le faire par écrit à

l'administration, qui prendra note des représentants des commissions dans un délai respectable. Je passe la parole à Madame KELLER.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je n'ai rien contre l'idée de Monsieur STURCHIO, mais j'ai une question de droit. C'est-à-dire que les commissions sont censées être confidentielles, est-ce qu'on peut divulguer le procès-verbal ?

C'est-à-dire, finalement tout ce qui s'est dit, le verbatim d'une séance publiquement au bout du compte. C'est plutôt un problème de droit plus qu'autre chose.

**Le Président (PLR) :** Merci Madame KELLER. L'ensemble des procès-verbaux des commissions sont à disposition de l'ensemble des membres du Conseil municipal sous réserve de confidentialité. Ils sont sur le CMNet et puis, ils ne sont pas publics. Monsieur AMBORD.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Oui, je vais rester à ma place pour prendre la parole, ça sera plus simple. Nous sommes tout à fait d'accord, le groupe MCG, avec ce qui a été dit, ainsi que l'amendement qui a été proposé par les Socialistes. Et nous proposons Monsieur Gérard FUSCO pour la commission ad hoc. Merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je serai bref. Oui, on fait souvent la confusion entre procès-verbal et rapport, parce que parfois les procès-verbaux ce sont des rapports, parfois c'est du mot à mot. Et effectivement, si c'est du mot à mot, il ne faudrait pas que ce soit rendu public, pour respecter le huis clos des séances.

**Le Président (PLR) :** Merci Monsieur MOSCHELLA. Il n'y a plus de prise de parole, j'invite donc Monsieur AMBORD à nous faire lecture de l'amendement de Monsieur STURCHIO sur les procès-verbalistes. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Nous votons sur cet amendement. Celles et ceux qui sont favorables votent oui. Celles et ceux qui le refusent, votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

C'est à l'unanimité que vous avez voté cet amendement.

**L'amendement du projet de résolution 254 est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)**

**Le Président (PLR) :** Je prie maintenant le 1<sup>er</sup> Secrétaire de lire le projet de résolution avec cet amendement. Ça sera le dernier vote de la soirée. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Celles et ceux qui sont favorables votent oui. Celles et ceux qui sont contre votent non. La possibilité de vous abstenir. Le vote est lancé.

Par 24 voix, vous avez accepté cette résolution, la création d'une commission ad hoc pour une nouvelle salle communale, projet de résolution 254.

**Le projet de résolution 254A est approuvé par 24 oui (25 votants), une personne n'ayant pas voté**

**Résolution 254A dont la teneur est la suivante :**

« Vu la délibération 2046 du 31 mai 2013 relative à l'étude de la "mise en valeur du secteur Salle communale"

Vu la proximité du plan de site "Vieux-Village d'Onex" adopté par la résolution 227 à l'attention du Conseil d'Etat

Vu les rapports de commission BAT-1582 et 1582bis de mars et mai 2021 relatifs au projet de délibération 2322

Vu les rapports de commission EVCS-1626 du 21 février 2022 faisant état de la situation de la culture à Onex et EVCS-1642 du 24 août 2022 relatif aux besoins culturels régionaux

Vu les rapports de commissions EVCS-1646 et FIN 1670 lors des travaux du budget 2023 et des comptes 2022

Sur proposition du Conseil administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide :**

Par 24 oui

1. La création d'une commission ad hoc "Pour une nouvelle salle communale" afin de doter le Conseil municipal d'une représentation spécifique à ce projet ;
2. D'inviter les membres de la commission ad hoc à établir des liens au sein de leur groupe, afin de pouvoir suivre l'évolution en parallèle du secteur Onex-Centre relevant de la Commission urbanisme et les enjeux du plan de site du "Vieux-Village d'Onex".
3. De prévoir d'office la présence d'une ou d'un procès-verbaliste lors de chaque séance de cette commission ad hoc, et que le procès-verbal soit mis à la disposition de tout le Conseil municipal, et ce dans les meilleurs délais dès la fin de chaque séance de la commission ad hoc.

\* \* \*

**17) Propositions individuelles et questions**

**Le Président (PLR) :** Vous avez vu sur l'ordre du jour, nous avons reçu la réponse du Conseil administratif concernant la question écrite 125 du 13 décembre 2022 de Madame Zora MASE et Monsieur Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN, sur le nombre d'habitants et d'employés communaux.

Mesdames et messieurs, j'ouvre les prises de parole. Monsieur RITTER, vous avez la parole.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance et pour la dernière fois ce soir. J'aimerais concernant la fête des écoles du 30 juin, je souhaite rendre attentif le Conseil administratif sur le respect de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés aux rayonnements non ionisants et au son. C'est l'ordonnance LRNIS.

Cette ordonnance limite à 93 décibels les niveaux sonores aux manifestations destinées aux enfants et aux adolescents à tout endroit où le public a accès. C'est pour cette raison que les espaces tampons inaccessibles devant les haut-parleurs doivent être installés. Je rappelle qu'il y a des enfants qui ont... enfin qui ont 5 ans au mieux. Merci.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Mesdames du Conseil administratif, j'ai trois petites questions qui m'ont été transmises par plusieurs habitants de la commune.

Alors, la première concerne le terrain de la pataugeoire auquel on a accès par deux portails verts. Il y a des personnes qui se demandent s'il est possible que ces portails soient fermés la nuit pour éviter que des personnes, des jeunes, y fassent du grabuge toute la nuit et que la police vienne plusieurs fois très souvent chaque été. Est-il possible, oui ou non, de fermer ces portails la nuit ?

Et puis les deux autres questions, je vais vous les lire telles qu'on me les a transmises. Alors, j'ai entendu qu'il y avait une réunion impliquant le Département de la mobilité, Madame YUNUS EBENER, la Maire d'Onex et Madame EGGER concernant les places de parking et que ce point avait été réglé par le Canton. Est-il vrai que le Canton a tranché pour garder ces places de parking le long de la route de Chancy ?

Une autre question, toujours sur les places de parking, la Mairie aurait-elle retrouvé le courrier de 2008 qui engageait la Mairie avec en signature Monsieur Philippe ROCHAT sur la préservation de ces places ? Voilà, merci.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je voulais savoir en fait... demain soir nous avons une réception qui est des écoles et des enseignants. Et donc, tous ceux qui travaillent dans le milieu des écoles sont invités. Et pourquoi les cuisinières des restaurants scolaires ne sont pas invitées ? Merci bien.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Moi, je n'ai pas de questions, c'est juste un petit feedback sur la réunion que nous avons eue avec Monsieur DA COSTA, suite à la lettre qui avait été lue lors du dernier Conseil municipal, sa lettre où il se plaignait du bruit au 150<sup>ème</sup>.

Madame la Maire et moi, nous avons reçu Monsieur DA COSTA suite au Bureau qui a décidé que j'irais seule avec Madame la Maire recevoir Monsieur DA COSTA. Nous l'avons écouté, il a parlé pendant à peu près une heure pour nous expliquer que le bruit de la crèche Rondin-Picotin dont il se plaignait beaucoup est semble-t-il réglé depuis un mois. Il semblerait qu'il y ait moins de bruit.

Et pour le restant du bruit, là c'est un peu plus compliqué parce que nous n'avons pas eu de chose très précise. C'est un sentiment diffus qu'il y a beaucoup de bruit. Effectivement, à la place du 150<sup>ème</sup>, il y a beaucoup d'écho. Donc on peut comprendre que ça peut être pénible.

Et après avoir écouté Monsieur DA COSTA, on a convenu, Madame la Maire et moi, simplement de faire un rappel à la loi à toutes les personnes qui utilisent cette place du 150<sup>ème</sup> et se rappellent qu'à 21 heures, on fait moins de bruit et à 22h, on fait plus de bruit du tout. Voilà, merci Monsieur le Président de séance.

**M. TOGNAN (UDC) :** Merci, Monsieur le Président de séance. J'ai une question concernant le local de vote et les activités en fait des partis qui s'y trouvent. Alors nous avons observé que certains partis politiques se sont clairement affichés à la sortie du bureau de vote ce dimanche.

Les exposants prétendent avoir obtenu l'autorisation de la Mairie pour occuper cet emplacement qui est situé dans une école gérée par la commune. Cependant, il nous semble que faire de la politique dans l'enceinte d'une école le jour des élections est interdit.

Nous aimerais savoir si tous les autres partis présents ici ont également le droit de le faire et si oui à quelle autorité devons-nous faire une demande ? Et quelles sont les règles à suivre concernant cela ? Merci, Monsieur le Président.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je suis passé au cimetière début juin et j'ai vu un panneau qui indique que :

Végétalisation du cimetière municipal dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement et de la biodiversité, la Ville d'Onex souhaite verdier le cimetière municipal. C'est une bonne idée.

Un test de végétalisation des chemins et des espaces entre les tombes sera réalisé au printemps 2023 dans une petite zone du cimetière. L'objectif de cet essai est d'observer comment se comportent les mélanges grainiers qui seront semés dans un tel environnement et ainsi déterminer s'il est possible de généraliser la végétalisation à l'ensemble du cimetière.

Cette démarche étant appelée à modifier notamment l'aspect du cimetière municipal. Votre opinion à ce propos nous intéresse. Faites-nous part de votre avis à... voilà la Ville d'Onex vous remercie pour votre soutien.

Et bah, je ne sais pas... ils ont dit une petite partie, mais elle est tellement petite que j'ai fait trois fois le tour du cimetière et je ne l'ai pas trouvée. Donc j'aimerais savoir si c'est un projet qui est en cours, parce qu'on parle du printemps, mais le printemps, demain, il est terminé.

Et je voulais juste avoir des nouvelles par rapport à ce projet. S'il va être réalisé ou pas ? Et quel est le sens de cette affiche, si il n'y a pas d'endroits à voir ? Voilà, ça c'est la première question.

J'en ai une deuxième, enfin c'est plutôt une remarque. À l'issue du dernier Conseil municipal, on nous a assuré que tout était entrepris pour que la sécurité du Pont du Centenaire soit assurée et que les travaux seraient rapidement menés pour assurer celle-ci.

J'ai eu la surprise, le lendemain de cette séance, de trouver des aménagements, effectivement, avec des potelets qui sont installés, des marquages au sol jaunes. Seulement ça s'arrête juste aux premières maisons qui sont après le Pont du Centenaire. Et puis on a fait un petit bout du travail, à mon avis, ça génère plus d'insécurité que de sécurité.

La preuve, c'est qu'en venant ce soir, le poteau indicateur "interdit de stationner" à cet endroit, qui est à l'extrémité de ce marquage nouveau, est plié. Donc il est couché. Donc il y a quelqu'un qui est rentré dans le poteau qui indique l'interdiction de stationner.

Donc quid de cette situation ? J'espère qu'on ne va pas en rester là, que ce n'est pas les seuls aménagements qui sont prévus pour sécuriser cet endroit, parce que c'est loupé. Et puis juste pour la petite histoire, sur 200 mètres on passe de 30 kilomètres à l'heure à 40 kilomètres, à l'heure à 60 kilomètres à l'heure, sans parler encore des 50 kilomètres à l'heure, qui sont la règle pour la descente, la montée aussi mais c'est plus dur, du Pont du Centenaire. Donc 4 limitations différentes de vitesse sur à peu près 200 mètres.

Donc... merci de prendre en compte cette petite remarque. Ce n'est pas vraiment une question, c'est juste une remarque pour attirer l'attention qu'on n'est vraiment pas au bout de nos peines. Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais... j'ai une question concernant le panneau. Est-ce qu'il serait possible d'agrandir le panneau qui se trouve à la route de Chancy à hauteur des piétons, à dix pas des piétons, qui stipule comme quoi les vélos n'ont pas la priorité sur ce tronçon où il y a tous les commerçants.

Parce que c'est un petit panneau A4, et ça serait bien qu'il soit en format A2 et puis qu'il soit lumineux avec les phares de voitures pour la nuit. Ça serait pas mal. Voilà, merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président de séance. Oui, deux questions. D'abord à destination, je pense, des RH. Est-ce qu'il serait possible qu'on recommence à utiliser la petite salle derrière la grande salle du Conseil municipal pour nos commissions ? Parce qu'elle est plus conviviale et intimiste pour les discussions qu'on peut avoir, le travail tout simplement.

Et deuxième question à Madame YUNUS EBENER. Votre dernière intervention au point 7, c'était de dire qu'il y aurait trois conseillers municipaux qui pourraient participer au travail, pourquoi trois et pourquoi pas une commission ad hoc ? Ça m'a l'air pas possible de choisir trois personnes comme ça, faut que ce soit représentatif des forces et des groupes au Conseil municipal. Voilà.

**Le Président (PLR) :** Merci, Monsieur MOSCHELLA. Le Conseil administratif nous répondra après l'été. (rires) Voilà, Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de notre séance. Ah, vous étiez distraits, alors je voulais... Madame KLEINER.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président de séance. Au contraire, nous cherchions à vous apporter les meilleures réponses et nous nous consultations. Concernant votre demande au sujet du portail de la pataugeoire, c'est une demande qui est récurrente. Nous savons qu'elle faisait du bruit. On a essayé de régler cette question du bruit.

Par contre, imaginez les ressources humaines si on devait les fermer et l'ouvrir le matin, enfin fermer le soir et l'ouvrir le matin. Donc je suis certaine qu'en l'état, nos ressources humaines ne nous permettent pas de répondre favorablement à votre demande. Et est-ce que ça vaut la peine d'envisager d'engager du monde pour le faire ? C'est au Service exploitation d'étudier vraiment la nuisance et voir si quelque chose est possible automatiquement.

Concernant la réunion avec les commerçants de la route de Chancy, c'est clair que ça nous tient très à cœur que de soutenir ces commerces. Et nous savons leurs préoccupations, nous savons leurs inquiétudes à propos de ces changements qui sont envisagés pour la création, pour la sécurisation finalement des cyclistes sur cette route de Chancy. Parce que c'est aussi un gros problème de ce point de vue là.

Je vous rappelle tout de même que cette route de Chancy, nous ne pouvons rien y faire sans l'accord du Canton. C'est une route cantonale et toutes négociations doivent se mener avec le Canton. Nous ne manquerons pas d'interpeller Monsieur MAUDET, qui a repris la mobilité à ce sujet-là, pour voir de quelle manière nous pouvons trouver le meilleur compromis pour soutenir les commerces et pour sécuriser au mieux cet espace.

Parce qu'il faut quand même reconnaître que, à la vitesse à laquelle passent les vélos, ce n'est pas une solution durable que celle du partage du trottoir entre piétons et cyclistes.

Concernant le courrier de 2008 signé par Monsieur Philippe ROCHAT, non Madame MASE, nous n'avons pas retrouvé ce courrier. Et nous serions très heureux que la présidente de l'association des commerçants nous la présente, puisqu'elle évoque régulièrement ce courrier. Nous n'avons jamais vu ce courrier.

Enfin, concernant le panneau pour les vélos, toujours la même réponse : il s'agit d'une route cantonale. Il y a eu plusieurs essais qui avaient été envisagés sur cet espace pour mieux signaler lors d'une réunion notamment avec les commerçants. Il avait suggéré une peinture au sol pour rendre les cyclistes plus attentifs au fait que c'était un espace partagé, elle n'a pas encore été mise en œuvre. Mais l'intention est là.

Enfin concernant la possibilité de réutiliser la salle des commissions pour les commissions, elle est équipée maintenant, cette salle des commissions. Le Service exploitation a fait le nécessaire. Et donc il y a un beamer, il y a de quoi projeter sur un écran. Si les commissaires le souhaitent, c'est possible de le faire dans cette salle des commissions dès aujourd'hui. Merci, Monsieur le Président de séance.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président de séance. Je reviens sur le sujet de la route de Chancy. Donc les explications de Madame KLEINER sont très très claires.

Moi j'ai rencontré aussi plusieurs fois l'ancien magistrat, Monsieur DAL BUSCO, pour évoquer ce sujet. On a mis les commerçants dans la boucle et Madame KLEINER les a rencontrés plusieurs fois aussi. Disons que c'est vraiment... vous vous rappelez, c'est un sujet qui nous préoccupe depuis le début de la législature.

Il y a un moment donné, on en parlait vraiment à toutes les séances. Là, il y a eu plusieurs séances sans, mais voilà, on revient sur ce sujet. Donc il nous habite pratiquement. Alors maintenant le Canton, voilà c'est une route cantonale comme Madame KLEINER l'a très bien dit, le Canton a des projets sur cette route et je pense qu'il faut les laisser gérer ces projets-là.

Nous avons une voie verte qui va rejoindre, vous vous rappelez je vous en ai déjà parlé, Bernex, Confignon, traverser le parc des Évaux, Onex, Lancy et Ville de Genève. Mais ça, c'est une voie verte qui est prévue. Et puis le Canton a prévu aussi des axes forts en mobilité douce.

Et quand on regarde les plans des axes forts de la mobilité douce du Canton, c'est-à-dire là vraiment les cyclistes, c'est sur la route de Chancy. Donc l'histoire des places de parking, ça concerne le département de Monsieur MAUDET et comme l'a très bien dit Madame KLEINER, on va discuter de ce sujet cet automne avec lui.

Concernant le cimetière, pour répondre à Monsieur SUCHET, alors en fait oui, c'était un test qu'on a fait. Donc vous n'avez pas trouvé le lieu ? C'est principalement là où il y a les enfants, peut-être que ce n'était pas assez grand. C'est 200 mètres carrés. Et puis l'idée, c'était vraiment d'attendre pour voir la réaction de la population, peut-être que vous pouvez en discuter sur le sujet avec Monsieur ESCHER, qui est présent ce soir.

Voilà, Madame KLEINER a dit, on prend note pour le Pont du Centenaire. La salle des commissions, alors avec plaisir. Et puis pour le mandat d'études parallèles, une commission ad hoc ne nous a pas semblé utile, contrairement à la salle communale. Parce que dans la salle communale, vous avez le Service de l'exploitation qui est concerné, mais aussi le Service de la culture.

Tandis que par rapport à la place des Deux-Églises, c'est principalement le Service de l'aménagement. Donc on va discuter de cela en commission de l'urbanisme. Et puis, je viendrais avec une proposition en septembre par rapport à la participation et comment sera organisé ce groupe de professionnels et de non professionnels.

Et puis à partir de là, vous pouvez en discuter et faire éventuellement des propositions. Mais je prends note déjà de cette première réaction. Merci.

**M. RENEVEY :** Merci, Monsieur le Président de séance. Quant à la question sur l'invitation des cuisinières scolaires, je n'ai pas ce soir la réponse, mais je ne manquerai pas de vous la transmettre une fois celle-ci obtenue.

Concernant les locaux de vote, donc effectivement il y a un règlement cantonal sur les possibilités, donc de pétitions à proximité immédiate des locaux de vote. À ma connaissance, il n'y a eu aucune violation dudit règlement, et donc encore une fois à ma connaissance, il n'y a aucun problème à ce niveau-là.

**Le Président (PLR) :** Merci, Monsieur RENEVEY. Nous arrivons au terme de notre ordre du jour en un peu plus de 150 minutes. Je vous félicite. Et je passe à présent, comme à l'accoutumée, la parole au public pour une question au Conseil administratif. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Mesdames et Messieurs, il est 21h34. J'aimerais saluer les 7 derniers spectateurs de la chaîne YouTube de la Ville d'Onex, en particulier notre Président. On se réjouit de le retrouver le 12 septembre. Et comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, le 12 septembre, c'est l'anniversaire de Mylène Farmer. Je vous souhaite une excellente soirée. La séance est levée et je vous invite à passer à l'apéro. (Applaudissements).

**La séance est levée à 21 heures 35.**

Le Secrétaire :

Le Président de séance:

Cédric AMBORD

Jean-Pierre PASQUIER

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 125 du 13 décembre 2022 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN « nombre d'habitants et d'employés communaux »

« **QUESTION**

**Concerne :** nombre d'habitants et d'employés communaux

Mesdames du Conseil administratif,

Le nombre d'habitants à Onex est relativement stable depuis des années. Il n'a pas varié significativement :

18'885	en 2021	source : <a href="#">Présentation - Présentation - Ville d'Onex</a>
17'714	en 2010	source : <a href="#">Onex (Genève) – Wikipédia [wikipedia.org]</a>

soit une augmentation de 6.61% en 11 ans, équivalent à une moyenne de 0.60 % par an.

Pouvez-vous s'il-vous-plaît nous indiquer l'évolution du nombre d'employés communaux (en plein temps) pour la même période de 2010 à 2021, ainsi que nous donner des explications au cas où cette évolution variait significativement de celle du nombre d'habitants.

Nous remercions le Conseil administratif.

Avec nos respectueuses salutations.

Zora MASE

Pierre-Yves TOGNAN

Mauro PALMAN

Onex, le 22 novembre 2022

ZM/dm/ar

## **RÉPONSE**

L'exposé des motifs de présentation tant du budget 2023 que des comptes 2022 de la commune auront été l'occasion d'apporter une série de réponses s'agissant de disposer d'éléments de comparaison des dépenses onésiennes en regard de la situation régionale.

L'administration communale dispose d'un suivi des postes budgétaires basés sur la situation 2005. Entre 2005 et 2022 (puisque nous avons eu l'occasion de boucler les comptes et d'obtenir les statistiques démographiques), la variation de la population a été de 8.58%. Sur les 12 dernières années, l'augmentation correspond à 6.52 %. La moyenne annuelle ne nous a pas semblé pertinente au vu des variations constatées dans le tableau ci-après.

	ACT. CIT.	CULT.	ENV. SPORT	EXPL.	SECU	SG	SSSE	AMEN.	DD	Total général (budget)	Ratio ETP (fixe) p. 1000 habitants	Population au 31.12.	Variation population (base 2005)	Ratio charges brutes par habitant-e	Ratio charges sans "vie chère" depuis 2005	Taux indexation (vie chère) 2005 = 100
2023	14.20	5.70	23.70	52.30	20.80	19.70	13.76	4.85	2.35	157.36						
2022	14.20	5.70	23.40	50.00	20.80	17.40	13.76	4.85	2.35	152.46	8.09	18'846	8.58%	2'979	2'768	107.6
2021	14.20	5.95	23.40	48.45	20.80	17.40	13.16	3.90	2.10	149.36	7.91	18'885	8.80%	2'911	2'773	105.0
2020	14.40	5.95	26.40	44.20	19.20	16.60	13.65	2.40	2.30	145.10	7.64	18'992	9.42%	2'792	2'692	103.7
2019	13.80	5.95	26.20	44.20	19.20	15.90	13.55	2.40	2.30	143.50	7.51	19'102	10.05%	3'001	2'872	104.5
2018	13.80	4.85	25.40	44.35	18.45	15.40	13.20	2.40	2.30	140.15	7.39	18'966	9.27%	2'659	2'545	104.5
2017	13.80	4.75	20.20	45.65	18.25	21.43	11.70	2.30		138.08	7.26	19'015	9.55%	2'584	2'494	103.6
2016	13.50	4.75	20.20	45.75	17.75	20.60	11.70	2.30		136.55	7.24	18'863	8.68%	2'526	2'464	102.5
2015	13.50	4.25	20.20	44.35	16.75	21.55	10.35	1.30		132.25	7.07	18'697	7.72%	2'506	2'447	102.4
2014	13.25	4.20	20.20	43.35	17.31	21.05	9.75	1.80		130.91	7.13	18'366	5.81%	2'474	2'397	103.2
2013	13.25	4.20	20.20	43.25	17.11	22.35	9.40	1.30		131.06	7.25	18'077	4.15%	2'740	2'644	103.6
2012	13.25	4.00	20.20	43.00	12.85	19.85	10.15	1.30		124.60	6.94	17'943	3.38%	2'485	2'401	103.5
2011	12.38	3.50	20.20	40.80	9.85	18.65	10.20	1.30		116.88	6.61	17'674	1.83%	2'413	2'329	103.6
2010	12.23	2.27	20.20	35.83	10.25	21.00	8.85	0.80		111.43	6.29	17'714	2.06%	2'307	2'214	104.2

Ainsi que vous pouvez le constater, l'évolution de l'effectif communal est plus importante que la variation de la population. Entre 2010 et 2022, l'augmentation des "ETP" pour une population de 1'000 personnes correspond à 28.6% pour un accroissement de 6.52% de la population.

Une part significative résulte du rattrapage d'un déficit structurel de postes de l'administration pour répondre aux besoins de ressources humaines toujours plus spécialisées, à l'instar des constats adressés par le Conseil municipal à la suite des commissions sectorielles d'approbation des comptes.

Vous noterez à la lecture des indicateurs du service des affaires communales que la charge par habitantes et habitants demeure faible en regard des autres communes (cf. publication - année de référence 2017). La Ville d'Onex occupe la troisième place des communes les moins "dépensières" par habitant et la première place des villes genevoises les plus "économies". Ce fait est tout à la fois une source de fierté mais aussi de préoccupation en regard du maintien des conditions que tout employeur responsable se doit de garantir aux personnes lui fournissant ses compétences et sa motivation.



**Récapitulation par fonction, année 2017 (Charges de fonctionnement) / (par habitant)**

<b>Communes</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Total général</b>	<b>Communes</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Total général</b>
Aire-la-Ville	1164	<b>2'904.67</b>	Avully	1776	<b>2'495.39</b>
Anières	2'531	<b>10'463.50</b>	Collex-Bossy	1680	<b>2'569.42</b>
Avully	1776	<b>2'495.39</b>	Onex	19'015	<b>2'583.51</b>
Avusy	1441	<b>2'719.08</b>	Soral	827	<b>2'606.07</b>
Bardonnex	2'213	<b>2'649.30</b>	Veyrier	11573	<b>2'609.58</b>
Bellevue	3'321	<b>3'680.76</b>	Bardonnex	2'213	<b>2'649.30</b>
Bernex	10'061	<b>3'073.03</b>	Thônex	14'175	<b>2'650.42</b>
Carouge	22'631	<b>4'170.15</b>	Avusy	1441	<b>2'719.08</b>
Cartigny	950	<b>3'415.29</b>	Laconnex	681	<b>2'739.31</b>
Céligny	793	<b>3'611.20</b>	Dardagny	1876	<b>2'797.49</b>
Chancy	1681	<b>2'909.08</b>	Chêne-Bourg	8'708	<b>2'807.53</b>
Chêne-Bougeries	11867	<b>3'440.39</b>	Aire-la-Ville	1164	<b>2'904.67</b>
Chêne-Bourg	8'708	<b>2'807.53</b>	Chancy	1681	<b>2'909.08</b>
Choulex	1160	<b>4'807.80</b>	Corsier	2'077	<b>2'971.61</b>
Collex-Bossy	1680	<b>2'569.42</b>	Versoix	13'333	<b>2'979.92</b>
Collonge-Bellerive	8'171	<b>4'050.05</b>	Russin	542	<b>2'980.84</b>
Cologny	5'512	<b>8'118.16</b>	Bernex	10'061	<b>3'073.03</b>
Confignon	4'630	<b>3'286.93</b>	Gy	485	<b>3'114.40</b>
Corsier	2'077	<b>2'971.61</b>	Vernier	35'423	<b>3'192.62</b>
Dardagny	1876	<b>2'797.49</b>	Puplinge	2'438	<b>3'199.81</b>
Genève	202'428	<b>5'766.57</b>	Perly-Certoux	3'091	<b>3'215.58</b>
Genthod	2'794	<b>6'606.29</b>	Pregny-Chambésy	3'936	<b>3'276.83</b>
Grand-Saconnex	11982	<b>3'351.53</b>	Confignon	4'630	<b>3'286.93</b>
Gy	485	<b>3'114.40</b>	Grand-Saconnex	11982	<b>3'351.53</b>
Hermance	1035	<b>4'063.86</b>	Cartigny	950	<b>3'415.29</b>
Jussy	1292	<b>3'684.72</b>	Chêne-Bougeries	11867	<b>3'440.39</b>
Laconnex	681	<b>2'739.31</b>	Céligny	793	<b>3'611.20</b>
Lancy	32'045	<b>3'960.33</b>	Presinge	698	<b>3'658.55</b>
Meinier	2'151	<b>8'847.54</b>	Bellevue	3'321	<b>3'680.76</b>
Meyrin	24'128	<b>4'272.48</b>	Jussy	1292	<b>3'684.72</b>
Onex	19'015	<b>2'583.51</b>	Vandoeuvres	2'547	<b>3'774.26</b>
Perly-Certoux	3'091	<b>3'215.58</b>	Lancy	32'045	<b>3'960.33</b>
Plan-les-Ouates	10'748	<b>5'873.86</b>	Collonge-Bellerive	8'171	<b>4'050.05</b>
Pregny-Chambésy	3'936	<b>3'276.83</b>	Hermance	1035	<b>4'063.86</b>
Presinge	698	<b>3'658.55</b>	Carouge	22'631	<b>4'170.15</b>
Puplinge	2'438	<b>3'199.81</b>	Meyrin	24'128	<b>4'272.48</b>
Russin	542	<b>2'980.84</b>	Troinex	2'413	<b>4'483.86</b>
Satigny	4'198	<b>4'950.00</b>	Choulex	1160	<b>4'807.80</b>
Soral	827	<b>2'606.07</b>	Satigny	4'198	<b>4'950.00</b>
Thônex	14'175	<b>2'650.42</b>	Genève	202'428	<b>5'766.57</b>
Troinex	2'413	<b>4'483.86</b>	Plan-les-Ouates	10'748	<b>5'873.86</b>
Vandoeuvres	2'547	<b>3'774.26</b>	Genthod	2'794	<b>6'606.29</b>
Vernier	35'423	<b>3'192.62</b>	Cologny	5'512	<b>8'118.16</b>
Versoix	13'333	<b>2'979.92</b>	Meinier	2'151	<b>8'847.54</b>
Veyrier	11573	<b>2'609.58</b>	Anières	2'531	<b>10'463.50</b>
<b>Total</b>	<b>498'221</b>	<b>4'557.35</b>	<b>Total</b>	<b>498'221</b>	<b>4'557.35</b>
<b>Total sans Genève</b>	<b>295'793</b>	<b>3'729.81</b>	<b>Total sans Genève</b>	<b>295'793</b>	<b>3'729.81</b>

Source : Service des affaires communales

<https://www.ge.ch/document/brocure-statistiques-finances-communales-2017>

*Outre les effets susmentionnés, il y a lieu de reconnaître que les enjeux du développement durable, comme ceux de l'aménagement du territoire, les effets du vieillissement du parc immobilier ou encore l'accompagnement de la population en matière d'économie d'énergie et de diminution de la consommation ont donné lieu à la création d'emplois communaux.*

*Par ailleurs, des transferts de charges et de responsabilités ont été effectués de la Confédération vers les cantons et des cantons vers les communes. C'est notamment le cas s'agissant des politiques publiques en matière de sécurité des biens et des personnes, d'infrastructures d'accueil de la petite enfance, de protection de l'environnement, ou encore d'accompagnement social comme de la santé.*

*De fait, l'administration onésienne de 2011 et sa composition diffèrent du service public communal de 2023. Les changements opérés progressivement reflètent la volonté des autorités d'assurer, outre les tâches régaliennes, un service public de qualité.*

*Le Conseil administratif remercie à ce propos les membres des délibératifs successifs ayant validé, année après année, législatures après législatures, tant les budgets que les comptes communaux.*

*Le Conseil administratif prie l'autrice et les auteurs de la question de bien vouloir constater, au regard de la qualité des données collectées et mises en valeur, que le retard pris à la présente réponse a permis de fournir des clés de compréhension multiples.*

*Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 1<sup>er</sup> juin 2023  
CA/dm/ar »*